

# INFOQUEST

SAINT-BRIEUC PPDC

# P4

LA POSTE  
DISPENSE DE TIMBRAGE  
Déposé le 29/03/2022  
à distribuer avant le 01/04/2022

**Numéro 80**  
MARS 2022

Bulletin d'information de l'Union Départementale CGTFO des Côtes d'Armor  
Toute l'actualité de l'Union Départementale sur internet [www.fo22.fr](http://www.fo22.fr) et facebook Cgt-Force Ouvrière 22

- |                            |                    |
|----------------------------|--------------------|
| Éditorial, page 2          | Juridique, page 14 |
| Actualité, page 3          | Santé, page 15     |
| Syndicats, page 5          | Formation, page 16 |
| Éducation, page 8          | Retraités, page 18 |
| Dossier, pages 10-11       | Humeur, page 19    |
| Fonction publique, page 12 | A noter, page 20   |

- le bureau  
des cons  
- les directeurs de  
con...science  
- les premiers  
de cordée  
- le grand débat  
- le grand  
accompagnement  
**DE TOUT CA,  
ON N'EN VEUT PAS!**

**SÉCURITÉ  
SOCIALE**

**FERMONS  
LA PORTE  
À LA MISÈRE**

DÉFENSE  
DE LA SÉCU  
DE 1945

←  
RETRAITE PAR  
REPARTITION

# Éditorial

## « Blocage des prix, Blocage des biens ... mal acquis sur le dos des salariés, Blocage... »

■ Voilà de belles idées révolutionnaires, désormais énoncées par les grands médias, la cause : la violence guerrière et colonialiste de l'impérialisme « Poutinien ».

Nous pourrions même dire chiche : Blocage, maintenant tout de suite, que ces mesures soient prises contre ceux qui se nourrissent du labeur des travailleurs.

Que cette saine orientation soit effective à l'internationale, à l'Europe, et également à tous oligarques de France (nous ne sommes jamais mieux soignés que par nous-même) et d'ailleurs tant qu'on y est les Russes (cible évidente des discours bien-pensant).

Malheureusement la guerre est là, et comme toute guerre, elle est monstrueuse ; le capitalisme souverainiste et colonialiste « Poutinien » est totalement monstrueux, il rend obstacle au futur qui refuse de naître, mais il s'explique en partie par une citation extraite d'un discours de Lénine « *Le fascisme est le capitalisme en décomposition* ».

Tout doit être mené pour convaincre que seul les chemins de la diplomatie mènent à la paix. N'écoutons pas les billevesées sur les sanctions économiques, car même si le PIB Russe est trois fois plus faible que celui de la France, l'histoire nous rappelle que jamais un embargo quel qu'il soit, n'a jamais renversé une gestion nationaliste radicale, voire dictatoriale (en mémoire l'embargo sur l'Iran des Ayatollahs pour exemple). Et par constat, ce sont les populations et de tous les pays qui payent et souffrent de l'isolationnisme économique.

Le vote à la très large majorité des parlementaires de l'Union Européenne soutenant le grand embargo est pour le moins surprenant, il y a là une dichotomie entre les appels à la paix d'un côté et l'embargo de l'autre cela est suicidaire économiquement parlant (cf. la crise subprimes); ainsi les députés (dé)masqués de l'UE deviennent des va-t'en guerre ! Les marchands d'armes eux se frottent les mains.

Notons que le premier représentant de commerce de notre pays (le président) a particulièrement œuvré pour implanter Total (entreprise au top des chiffres en bénéfices) et Orpéa (structure cotée en Bourse qui prends des dividendes sur la fin de vie) en Russie.

Ceux qui subissent les guerres, ne la commandent pas ; et notre organisation apporte toute notre solidarité collective et syndicale aux familles et aux appelés qui sont sous le feu de l'horreur, rapelons-nous cette pensée de Paul VALERY, « La guerre ? Un massacre de gens qui ne se connaissent pas, au profit de gens qui se connaissent mais ne se massacrent pas ».

Le colonialisme, qu'il soit d'aujourd'hui ou d'hier, a toujours fait des ravages, nous ne pouvons que nous féliciter de l'engagement d'Alexandre Hebert puis de toute la CGTFO qui, en son temps, avait été la première organisation syndicale à s'opposer à la guerre d'Algérie, et nous apprécions en ce 19 mars l'anniversaire de la paix retrouvée. Continuons cette route pacifiste et internationaliste dans laquelle notre organisation s'est toujours inscrite. Soyons solidaire avec les réfugiés que, hier encore, certains nommaient migrants, luttons contre la xénophobie et le racisme, soyons encore solidaires de nos collègues travailleurs quel que soit leur lieu de naissance ou la couleur de leur peau, cela fait pleinement partie de notre ADN syndical. **L'indépendance syndicale, une exigence pour construire l'avenir de la CGTFO**

Notre syndicalisme confédéré, est fondé sur cette conception. Elle est l'interface entre les différents adhérents de notre organisation. Nous pourrions la résumer rapidement par Résolution, Mandat et Administration (je préfère ce terme à celui de direction) et de fait il reste à l'ordre du jour préparatoire de notre futur congrès.

Le sujet est délicat, mais les salariés ont besoin d'avoir une organisation syndicale qui assume son engagement pour les défendre et créer un avenir meilleur. Aussi pouvons-nous affirmer que pour être efficace, FO ne doit aucunement s'inscrire dans le « diagnostic partagé » avec le patronat ou dans l'accompagnement du gouvernement ! Pour le syndicalisme, campagne présidentielle ou pas, il n'y a pas de trêve syndicale, l'indépendance est une exigence, c'est notre revendication de base pour garantir la liberté de négociation face au dirigisme social. En ce sens, nous devons œuvrer pour reconquérir tous les moyens de liberté d'association, de liberté de négociation et de liberté syndicale.

L'indépendance conduit en effet à refuser d'être l'auxiliaire de l'entreprise ou le subsidiaire de l'Etat. L'attachement des adhérents de la CGTFO, nous le rappelle chaque jour. C'est la raison pour laquelle la Charte d'Amiens est et reste en préambule de nos statuts confédérés : c'est le fruit historique des concepteurs de l'union du syndicalisme Français, fondateurs d'un très beau compromis syndical, donc de fait non-révolutionnaire (au sens pure du terme), puisqu'il accepte le principe de négociation et de contractualisation comme moyen nécessaire pour améliorer le quotidien de la classe ouvrière et faire ce pourquoi nous nous impliquons au quotidien. Il détermine les principes et nos valeurs émancipatoires et internationalistes. Il conduit aussi notre pratique, celle d'une confédération syndicale qui entend défendre et promouvoir le contrat collectif et la liberté de négociation dans un cadre républicain d'égalité.

Mais dites donc, fort de ce constat, quelle surprise ou plutôt : « *quelle mouche a donc piqué* » (\*) certains camarades « coach » et autres honorables personnalités de notre organisation, pour qu'ils tentent de nous donner le « LA » social, en nous invitant à voter pour tel candidat !

Camarades, avec tous le respect que j'ai pour vous, ce n'est pas sérieux ! Utiliser votre titre où engagement syndical soi-disant en tant qu'individu, vous vous glissez ainsi en directeurs de conscience de la campagne présidentielle. Mes camarades, la position de notre organisation est et reste encore la même : hors de question de donner toute consigne de vote. Bien évidemment à titre personnel et citoyen chacun fait ce qu'il veut en dehors du syndicat, voir même si des camarades décident de faire campagne, **ils ont naturellement la décence d'informer leurs instances de la suspension de leur mandat.**

Pour nos droits et contre toutes les contre-réformes, pour notre syndicalisme : celui qui revendique la sécurité sociale de 45, sans concession pour les retraites par répartition, pour partir en retraite en bonne santé (retour aux 37.5 annuités). Pour la majorité de nos syndicats, l'heure est encore à construire ensemble l'avenir de la force syndicale libre et indépendante. C'est dans ce combat que se reconnaît la majorité de nos adhérents. Un syndicat FO réformiste oui, mais sans jamais quitter le terrain de la lutte de classe.

A tous, Paix, Pain, Liberté, vive la CGTFO, vive la sociale !

Éric LE COURTOIS

Secrétaire Général de l'U.D. CGTFO 22

(\*) Vous aurez reconnu ce sous-titre détournée d'une fable de sieur La Fontaine : **Le Coche et la Mouche**, extrait :

« J'ai tant fait que nos gens sont enfin dans la plaine.  
Ca, Messieurs les Chevaux, payez-moi de ma peine.  
Ainsi certaines gens, faisant les empressés,  
S'introduisent dans les affaires :  
Ils font partout les nécessaires,  
Et, partout importuns, devraient être chassés ».

# Actualité

« Grève du 17 janvier : mon camarade, peux-tu me dire, en quelques mots, pourquoi tu fais grève ce jour ? »



■ Antoine (Action Sociale) : « Pour l'augmentation des salaires dans le social et le médico-social » ; « Une augmentation de 300€ ne serait pas suffisante pour rattraper le retard accumulé depuis des années »

- Jean-Luc (Transport) : « Pour l'augmentation des salaires dans le transport, du taux horaire et du 13ème mois »

- Jonathan (Agroalimentaire) : « Pour une vraie augmentation des salaires, et pas des miettes. Les salariés de la 2ème ligne ont eu de petites miettes ; les salaires sont au SMIC alors que la Coopérative a généré 80 millions de profits l'année dernière »

- Daniele (La Poste) : « C'est un appel national pour l'augmentation générale des salaires. Les NAO ne sont pas suffisantes. Il faut mettre la pression pour obtenir des salaires corrects pour les facteurs »

« Précarité des salaires : une contre-réforme de plus d'État au service du patronat »

■ « Deux ans après le début de la crise de la Covid-19, l'Unedic fait l'état des lieux du dispositif d'activité partielle mis en place pour répondre au défi posé par ce choc sans précédent. Entrée de plain-pied dans la vie économique française, l'activité partielle pourrait à l'avenir demeurer un levier important de soutien à l'emploi. » (UNEDIC, 24.02.2022)

Telle est la manière de présenter la mise en place de la précarité en matière d'emploi, par un patronat qui a compris que le paritarisme en matière sociale, c'est « les patrons décident, les syndicats de salariés acceptent et accompagnent ! »

En fait, la méthode est simple pour le MEDEF : il suffit de refuser catégoriquement toute proposition des organisations de salariés allant à l'encontre des intérêts de l'employeur, ceux-ci menaçant de ne plus siéger, voire ne plus siéger du tout, et ... ô miracle du libéralisme Économique ayant envahi la sphère publique des Enarques et autres conseillers d'État qui n'ont jamais tant mérité leur sobriquet de « valets du pouvoir », l'État, dans ces conditions, prend la main sur les décisions et pond aux travailleurs sans emploi, une contre-réforme « pas piquée des hannetons » qui va non seulement leur diminuer le montant de leurs allocations, rallonger la période d'emploi dont ils doivent justifier pour percevoir des droits, mais encore les encourager à accepter n'importe quel travail précaire et plus que tout, du temps partiel !

D'où une « chasse aux sorcières » organisée méthodiquement pour celles et ceux des Travailleurs Privés d'Emploi (les T.P.E. des années 90 avant qu'ils ne deviennent D.E. - demandeurs d'emploi) inscrits à Pôle

- Sylvie (Territoriaux de la ville de Saint-Brieuc) : « Vu les salaires, vive les vacances ! »

- Mickaël (Enseignement public) : « Une très belle grève ! »

- Carine et Denis (Santé) : « Pour le dégel du point d'indice, l'augmentation des salaires et des retraites. STOP aux primes »

- Erwan (Conseil Départemental) : « Pour le déblocage des salaires, le dégel du point d'indice qui est bloqué depuis 10 ans »

- Éric (Secrétaire général U.D. FO 22) : « De mémoire de secrétaire général, c'est la première fois que notre confédération appelle à une journée de grève juste avant une campagne présidentielle. L'inflation est galopante. Il faut éviter l'appauvrissement en augmentant les salaires et en défendant la Protection Sociale »

- Yvon (Association FO des consommateurs) : « Plus les salaires augmentent, plus les consommateurs pourront consommer »

- Antoine (Bâtiment) : « La vie coûte chère. Il y en a marre de galérer. Il faut une augmentation générale des salaires »

- Jean et Bernard (Action Sociale) : « Pour la retraite à 55 ans et le Ségur pour tous. Il faut une revalorisation des points. NON à la convention unique »

Micro-trottoir réalisé par **Gwenola GAYET**  
Secrétaire adjointe de l'U.D. CGTFO 22

Emploi, qui ne cherchent pas assez de travail et tentent de survivre sur leurs allocations-chômage de plus en plus maigres. Cette chasse aux sorcières aboutit à quoi ? D'un côté à des fanfaronnades médiatiques et régulières en matière de communication (ex : La Bretagne a le taux de chômage le plus bas, à 1 point en dessous du taux national ! C'était à l'automne dernier, de mémoire), montrant que le Régime d'Assurance Chômage chasse les fraudeurs ! ... Une diminution des inscrits totalement arbitraire mais numériquement crédible.

De l'autre, par crainte de passer de Charybde en Scylla, l'acceptation de plus en plus nombreuse par les travailleurs sans emploi, de boulots partiels, limités dans le temps et donc précaires. Et le patronat actuel exploite donc la précarité comme jamais auparavant ! Et c'est normal, puisque d'une part, « la politique du plein emploi » repose sur la précarité, et que d'autre part, les conséquences de l'épidémie pour les entreprises sévèrement touchées par la crise (mais pérennes), ont réinstauré les mesures d'activité partielle de longue durée (A.P.L.D.) mais conditionnées par un accord de branche ou de groupe et d'engagements de l'employeur (emploi, formation prof.)

Vous allez me dire, c'est plutôt bien ! En fait, c'est un cadeau de plus que l'État fait aux employeurs, et ce n'est pas un hasard si les termes employés par l'Unedic parlent de « démarches de l'employeur pour bénéficier de l'allocation d'activité partielle ». Et pourquoi donc me direz-vous ? tout simplement parce que, « comme avant la crise Covid, les indemnités d'activité partielle ne sont pas soumises à cotisations sociales » (cf le dernier rapport de l'UNEDIC, daté du 28 février 2022 ... en 53 pages, pour ceux que ça intéresse, c'est en ligne !)

Autrement dit, encore une « exonération de charges » de plus pour les employeurs ! La Covid a bon dos, non ?

**Yvon BOURHIS**  
Secrétaire Général du syndicat O.S.D.D. 22

« 116 ans après ; Réagis camarades, ton syndicat a besoin de toi ! »



■ Pour nous qui tentons chaque jour de faire entendre la voix des exploités qui aujourd'hui en sont contraints à quémander des avances sur salaires pour pouvoir mettre du gazoil dans le véhicule personnel qui leur permet de travailler, pour nous autres, il est clair que nos syndicats fédérés et confédérés sont en danger. La Confédération Générale du Travail-Force Ouvrière est en danger.

Notre CgtFO sensée continuer la vieille CGT, celle de 1906 qui adoptait la charte d'Amiens et qui œuvrait à « l'émancipation intégrale des travailleurs qui elle-même ne peut se réaliser que par l'expropriation capitaliste » est attaquée de l'intérieur et dans ses fondements.

Depuis de trop longues années, malgré les motions, les alertes et autres mises en garde des syndicats de notre Union Départementale relayées par ses instances sur mandat au CCN, les glissements, compromissions concertations et accompagnements des mesures gouvernementales et patronales visant la destruction de nos conquies sociaux n'ont fait que s'intensifier.

La mort annoncée de notre sécurité Sociale en est le point d'orgue et les résolutions des 2 derniers congrès n'auront pas suffi à freiner ce courant CFDétiste insufflé par certaines fédérations et particulièrement par FO-Métaux, qui ça ne vous aura pas échappé éclipse habilement le terme CGT de son logo ; ce n'est pas anodin.

D'aucun pourront toujours nous opposer comme ils l'ont toujours fait, qu'il ne peut exister de syndicats indépendants. Mais le cadre garanti par notre démocratie syndicale dans lequel différentes tendances s'affrontent plus ou moins librement au sein de la CgtFO permettait bon an mal an de tenir le cap quant à la liberté et l'indépendance de notre organisation, comme dans l'expression de nos revendications ouvrières et les moyens syndicaux de les concrétiser.

L'approche imminente du congrès confédéral de Rouen et les évènements récents nous laissent penser que ce cadre est pour le moins ébranlé. Pour cette raison simple que dans notre confédération CGTFO, la démocratie syndicale reposant sur

une logique de mandat semble avoir laissé sournoisement la place à une forme de démocratie représentative reposant sur un système descendant dans lequel se complait une minorité de « réseauteurs » politicards.

Ceux-ci suivant les circonstances ou pour des relations de cercle peuvent pour des raisons d'intérêts autres que syndicaux (personnels ou politiques) se soumettre ainsi à la volonté de l'alliance Patronat-Gouvernement et au capitalisme débridé qu'elle porte. Capitalisme qu'en substance nous sommes fondés à combattre jusqu'à ce que mort s'en suive !

On peut comprendre que dans ce cadre flou où la démocratie syndicale est d'apparat, naissent les velléités de certains militants, secrétaires d'UD ou de fédé pour appeler ouvertement à voter pour un des candidats déclarés aux présidentielles au mépris de la charte d'Amiens et même de nos statuts confédéraux.

On peut comprendre que certains autres se comportant comme des propriétaires, s'assoient ouvertement sur les fondements et principes constitutifs de la CgtFO. Ceux-là même qui pensent être « l'élite syndicale, les cadres » de Force Ouvrière et qui (si on les laisse continuer) ne tarderont pas à taxer la culture de la charte d'Amiens et le fonctionnement statutaire qui en découle, d'obsolète ou d'un autre temps ! Certains l'ont déjà fait publiquement mais restent de lourds minoritaires, heureusement pour les adhérents de notre organisation

Le dernier et triste exemple de ce mépris des instances et des syndicalistes adhérents de la CgtFO c'est bien la tragicomédie illustrée par les annonces successives de la fin de mandat du secrétaire confédéral et de son dauphin annoncé par voie de presse, comme si c'était une histoire entendue par des baroneries syndicales. Ridicule, grotesque, burlesque, bouffonnerie royaliste !

Cette très officieusement officielle candidature « Macronpatible », portée par certaines fédérations et leurs petits groupes de « suprêmes leaders », est un véritable bras d'honneur à nos syndicats ouvriers qui s'attellent à défendre les intérêts matériels et moraux des travailleurs, au jour le jour et qui font face aux gouvernements, aux patrons et aux organisations d'accompagnement et de services clef en main ou d'animation.

Très simplement, nous refusons l'idée même de confier le moindre mandat à un laquais du patronat, pas même celui de porteur d'eau. Nous refusons d'avancer toujours davantage vers la perspective d'un syndicat de concertation et d'acquiescement. Nous refusons l'Union Sacrée nationaliste qui se dessine dans ce contexte inepte de Guerre en Europe !

Contre tout corporatisme, nous sommes attachés au fédéralisme confédéré, nous sommes, en outre, ce qu'ils ne sont pas ; Avec nos syndicats nous porterons les mandats comme il se doit et nous porterons au bureau et à la CE confédérale les candidatures des camarades « de la syndicale et de la sociale ». Ceux-ci défendront sans ciller, les revendications de la classe ouvrière et mèneront La Lutte sans concession vers « l'émancipation intégrale des travailleurs », vers la paix durable entre les peuples.

Pain, paix, liberté,

**Antoine GOUGEON**  
Secrétaire Général du syndicat S.D.A.S. 22

# Syndicats

## « Chez Point P, la covid n'a pas été un frein à nos résultats, elle ne doit pas être un frein à nos augmentations de salaires ! »

■ Tout au long de l'année dernière, le syndicat FO Point P a été présent auprès des salariés. C'est fort des échanges avec eux que nous avons pu construire notre cahier de revendication, et c'est fort de ce rapport de force que la délégation FO, composée de Christian Tourbot et Olivier Ravain, a entamé les N.A.O. (*Négociation Annuelle Obligatoire*) avec la direction régionale de Point P. Le constat est simple : les salariés veulent que leurs efforts fournis cette année soient récompensés.

En fin d'année, la direction se targuait d'un courrier relatant que « nous avons réalisé grâce aux efforts, à l'engagement et à la solidarité de tous, une excellente année 2021. Vous pouvez être fiers de vous et de votre travail ! ». Nous lui avons répondu que nous étions d'accord : « oui nous sommes fiers de nous et de tout le reste, mais pour que l'homme soir fier de rentrer chez lui après son labeur il doit avoir les poches pleines et non quelques piécettes au fond de celle-ci ! ». Bref, le constat est simple : covid ou pas, il faut « remplir la gamelle » !

FO prévient : si l'entreprise Point P souhaite faire autant de chiffre et de marge en 2022 qu'en 2021, il va falloir d'abord garder les salariés, mais également en embaucher d'autre. En effet, FO fait le constat de terrain que les salariés ne sont pas dupes : point d'attachement pseudo-patriarcal à l'entreprise ; pour rester, ils veulent de l'écoute de la part de la direction, le respect du code du travail et des horaires, des R.T.T. choisis, des vacances, des chèques déjeuner dignes de ce nom, etc. Mais ce qu'ils attendent, avant tout et surtout, c'est un geste fort sur l'augmentation générale des salaires. Bref, il va falloir « sortir le chéquier » !

C'est fort de ce cahier de revendication que l'équipe FO a abordé les N.A.O. 2022 lors d'échanges musclés avec la direction régionale. Nous avons négocié et obtenu, pour l'ensemble des salariés :

- Augmentation de salaires de 3.5%, avec effet rétroactif au 1er janvier ;
- Tickets restaurant : 10 jours de travail dans le mois suffiront pour recevoir 10 chèques repas (au lieu de 20 jours en 2021) ;
- Octroi d'un 5ème intéressement de 250€ sur 2021 ;
- Remboursement des repas : la prime panier chauffeur passe de 9.30 € à 9.50 € ;
- Paiement des heures supplémentaires chaque mois : accord passé avec les syndicats en 2019 et difficilement tenu par la direction (en cas de difficultés pour le paiement, contacter FO) ;
- Égalité des salaires femmes, hommes aux mêmes postes dans l'entreprise.

Il reste bien sûr beaucoup de chose à négocier pour améliorer les conditions de travail des salariés de Point P, mais FO veille au grain et y travaille chaque jour !

**NÉGOCIATIONS, AGISSONS, OBTENONS en 2022 !**

**Le Syndicat Point P - BRETAGNE** ■

## « Des problèmes ? Une méthode : le cahier de revendications ! »

■ Le « cahier de revendications » ne s'achète pas en librairie...il s'établit au sein de chaque syndicat ou section syndicale selon les situations dans les entreprises et administrations. C'est l'outil par excellence du syndicat pour obtenir de nouveaux droits par la voie de la négociation contractuelle collective.

Pour FO, le syndicat de la fiche de paie, la première revendication reste l'augmentation des salaires. D'autres revendications généralistes peuvent être exprimées, telles que la transformation des contrats précaires en contrats à durée indéterminée, ou encore l'amélioration continue des conditions de travail dans un cadre protecteur (santé et sécurité).

L'important est de nourrir régulièrement le « cahier de revendications du syndicat FO » sur la base de revendications concrètes concernant les salariés de l'entreprise ou de l'administration et ne pas oublier, bien sûr, de le remettre régulièrement à l'employeur en lui demandant de recevoir une délégation syndicale pour négocier.

**Revendiquez, revendiquez et revendiquez encore !**

**Gwenola GAYET** ■

Secrétaire adjointe de l'U.D. CGTFO 22

## « Les Territoriaux s'organisent et créent le Syndicat Départemental des Agents Territoriaux FO des Côtes d'Armor »



■ Dernier né de nos syndicats, le S.D.A.T. FO, Syndicat Départemental des Agents Territoriaux FO des Côtes d'Armor, regroupe, comme son nom l'indique, les agents de la Fonction Publique Territoriale n'ayant pas de syndicat constitué au sein de leur commune.

Pour Vincent Lebeau, le secrétaire élu lors de l'Assemblée Générale constitutive qui s'est tenue le 10 décembre à Saint Brieuc, seul un syndicat FO, libre et indépendant, permettra aux agents de s'organiser entre eux pour défendre leurs intérêts particuliers et collectifs, y compris la défense du statut et de la Fonction Publique.

Le jeune syndicat fait également le constat du manque de reconnaissance à l'égard des agents : reconduction, année après année, du gel de la valeur du point d'indice, relèvement de la durée du travail des agents à 1 607 heures annuelles...

Vous êtes agent territorial ? Rejoignez le S.D.A.T. FO 22 !  
Contact : 06 08 94 54 82

**Vincent LEBEAU** ■

Secrétaire Général du syndicat S.D.A.T. 22

# Syndicats

« Encore un tour de vis sur les N.A.O. (\*) et le pouvoir d'achat à La Poste pour 2022 ? »

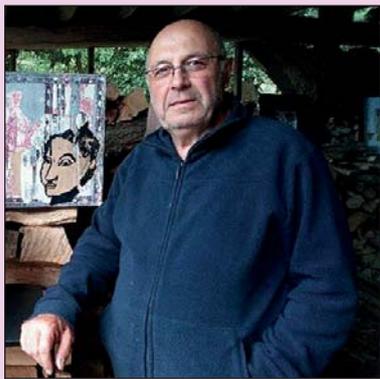


■ Dans le contexte du modèle programmé de la trépanation intellectuelle globale, notre syndicat doit être à l'affût pour ne pas tomber dans les travers ambiants. L'aseptisation des idées par les mots est monnaie courante partout, dans tous les domaines et nous atteint nous-mêmes. La sémantique, dont la forme absorbe le

fond, nous noie dans la lie et l'hallali est sonné pour fêter le dézingage des avancées sociales (dont la sécu) si arduement gagnées par la classe ouvrière qui avait pour but de vivre une vie plus belle et égalitaire, de protéger notre fraternité et de favoriser la redistribution du bien commun au plus juste.

Car c'est bien de justice dont il est question, de démocratie ainsi que de la défense des Services Publics, donc de la République.

« Partenariat FO : du changement à la MACIF »



■ Nous profitons de cet article pour saluer, notre camarade et grand militant syndicaliste Michel KERMICHE de Rouen (issue du syndicat FO des Cheminots) qui pendant toutes ses dernières années a été notre honorable coordinateur Mutualistes pour la sensibilité\* Force Ouvrière (\*vocabulaire utilisé par la Mutuelle pour désigner les organisations syndicales).

Michel a tenu le mandat avec beaucoup de sérénité. Il a le respect de tous les camarades pour son engagement militant. Nous le saluons puisqu'il prend le temps de profiter de la vie et des projets artistiques qui l'animent.

En terme maritime, nous pouvons dire que la route mutualiste a été particulièrement bien menée et c'est avec plaisir que notre camarade et amie Liza-France Paroisse, secrétaire générale de l'UD CGTFO de l'Orne, prend la relève et la barre des délégués mutualistes du groupe FO. Bon vent à notre coordinatrice Force Ouvrière, Liza-France, nous ferons route avec elle pour défendre la Mutuelle.

La seule façon d'avancer est d'aider le peuple et les salariés à s'émanciper grâce à la connaissance. FO Com est dans cette optique : c'est la seule manière d'arriver à la prise de conscience collective des postiers. À nous de rencontrer, d'informer.

Aux postiers de se saisir de leur destin et d'enfin se libérer de leurs chaînes. En face de nous, La Poste et son discours bien huilé. Après les 0.20 % d'augmentation de salaire de 2021 et qu'aucun postier n'ai bronché, que va s'autoriser La Poste en 2022 puisque son personnel est corvéable à merci ? Quand l'inflation va atteindre 3.5% aux dernières nouvelles. Quand le groupe affiche un chiffre d'affaires de 34 Milliards d'€. Quand le résultat net de l'entreprise est estimé à 1.8 Milliard d'€ en 2021.

Sans les salariés et les fonctionnaires, pas de profits. Mais pour eux, toujours pas de 13ème mois. Des salaires de misères pour les facteurs, les femmes de ménage. Des primes qui ne sont pas comptabilisées pour les montants des pensions et des retraites, des points d'indice qui sont gelés depuis des années. Et les postiers vont devoir encore se serrer la ceinture et travailler dix fois plus car la productivité doit être de 7 % par an.

La poste doit « récompenser » ses salariés, source de richesse, sans attaquer leurs conditions de travail et leur santé et sans transformer les bureaux de poste si nécessaires au plus démunis et qui fait partie des Services Publics dont nous avons encore besoin.

**Danièle FAIRANT**

Secrétaire Générale du Syndicat FO Com 22

(\*) NAO : Négociations Annuelles Obligatoires des salaires



La Macif n'est pas une assurance tout à fait comme les autres et les adhérents savent faire la différence... C'est une organisation mutualiste avec une gestion paritaire entre les organisations syndicales salariales et patronales !

Pour le grand Ouest, chaque organisation a des délégués de proximité, premiers interlocuteurs de la prévention et de l'action mutualiste. De plus, nous bénéficions d'un partenariat dynamique via les Union Départementales syndicales dont notre CGTFO. C'est avec la MACIF que nous « sur'assurons » nos adhérents, d'où le partenariat que nous menons activement lors des stages syndicaux.

Cette dynamique Mutualiste paritaire fait qu'il n'y a pas d'actionnaire à nourrir de dividendes. Une gestion paritaire, par ses sociétaires, permet à la MACIF de faire face aux marchés et aux multiples courtiers avec les fonds de pension en arrière banc et d'investir pour la protection de ses sociétaires.

Aujourd'hui, la force Mutualiste de la MACIF, c'est 5,6 millions de sociétaire. La MACIF vient d'être élue Marque Préférée des Français dans la catégorie assurantielle.



**Éric LE COURTOIS**  
Délégué de proximité Macif

# Syndicats

« Prise de parole de FO lors de la grève de janvier des agents des écoles de Saint-Brieuc »



■ Jeudi 20 janvier, la grève portée par FO a été massivement suivie par les agents des écoles. Les agents des écoles avec FO étaient en grève pour dénoncer leurs conditions de travail et demander des créations de postes.

Prise de parole devant la mairie :

Depuis plusieurs mois, l'épuisement et l'exaspération atteignent un niveau inédit qui nous poussent, aujourd'hui, à nous mettre en grève ! Nous sommes agressés en permanence ! En effet, nos conditions de travail ne cessent de se dégrader. Sous couvert de polyvalence et d'adaptation : il faut faire ci, il faut faire ça, il faut faire comme ci, il faut faire comme ça, il faut aller ici, il faut aller là-bas. Ne sommes-nous que de simples girouettes ?!

Assez de courir d'une école à l'autre pour pallier au manque d'agents ! Assez de passer de l'hygiène à l'animation pour pallier au manque d'agents ! Assez de ne pas avoir les moyens humains qui s'imposent pour l'accueil des enfants nécessitant un encadrement individualisé !

Nous voulons continuer à pouvoir offrir aux enfants un accueil de qualité et ne pas nous transformer en gardiens d'enfants ! Nous voulons le maintien du service public jusqu'à 18h45 ! Nous demandons des créations de postes de titulaires !

Depuis des mois, FO dénonce et fait remonter le malaise dans notre service ! Depuis des mois FO porte les revendications, explique que les agents n'en peuvent plus ! Arrêt de travail, burn out pleuvent à tout va. Les agents sont nombreux à vouloir quitter le service, voire la collectivité !

Mais nos élus refusent de nous entendre, et ne mettent en œuvre que des solutions destructrices.

En janvier 2020, ils nous annoncent la réserve citoyenne comme solution au manque d'agents ! Comme si tout le monde et n'importe qui pouvait prendre notre place !! Ne sommes-nous que des moins que rien ?! Et quelles garanties pour les familles ? FO et les agents ont mené le combat pour

que cette réserve citoyenne ne prenne pas forme. Les familles nous ont suivi et ont signé la pétition pour dire NON ! On veut des agents qualifiés pour accueillir nos enfants ! On apprendait il y a qq mois qu'un gentil monsieur de la réserve citoyenne avait une attirance toute particulière pour les enfants... Heureusement que nous nous sommes battus !!

Aujourd'hui, une nouvelle grande idée leur est apparue, pour combler au manque de personnel les élus choisissent de passer les accueils périscolaires en mode « GARDERIE » pour ne plus avoir à respecter des taux d'encadrement trop contraignants. En même temps, ils annoncent aux familles la fermeture des accueils à 18h au lieu de 18h45 ! Des accueils qui ferment à 18h pour répondre à la situation de crise sanitaire.

Elle a bon dos la crise sanitaire !

Étrangement, il y a quelques semaines, les élus ont souhaité savoir combien il restait d'enfants dans les accueils périscolaires à partir de 18H et aujourd'hui ils annoncent aux familles une fermeture à 18h.

Sans aucun doute, cette décision, présentée comme une mesure exceptionnelle, sera mise en œuvre à chaque fois qu'il manquera trop de personnel, et comme on ne cesse de nous expliquer qu'il n'y a plus d'argent... Les choses sont claires !!

C'est ni plus ni moins que la destruction du service public qui se met en place !

En octobre dernier, nous avons écrit à monsieur le Maire pour qu'il reçoive les agents des écoles. En décembre, nous lui avons remis une pétition formulant cette même demande. « Pas de problème » nous a-t-il répondu ; mais à ce jour, aucune proposition ne nous a encore été faite.

Vendredi dernier, nous avons déposé un préavis de grève. Ce temps de préavis est prévu afin que l'employeur échange et négocie avec les personnels. Nous avons seulement été contactés hier après-midi pour un rendez-vous ce matin. Peut-être que les élus ne souhaitent pas que l'on fasse du bruit trop longtemps devant la mairie alors, enfin, ils nous reçoivent ?

Faut-il se mettre en grève pour être reçu par monsieur le Maire ? Quel mépris de la part d'élus qui prônent la concertation, la participation de tous, et le fameux dialogue social !!

Si les élus ne cessent de nous dire qu'ils n'y sont pour rien, qu'ils font au mieux, qu'il n'y a plus d'argent, qu'il leur faut faire des choix contraints ; nous répondons que l'heure est à la lutte pour que les moyens nécessaires soient alloués aux collectivités afin que notre service public républicain, garant de l'égalité des droits, et cité en exemple dans le monde entier puissent continuer à garantir les droits de tous !

De l'argent pour le service, pas pour les actionnaires ! C'est le combat que doivent mener nos élus !

Parce que l'heure n'est pas à la lamentation mais à la résistance !

Pour des créations de postes, Pour le maintien du service public, nous choisissons de nous battre, restons mobilisés !!

**Sylvie FOURRÉ**

Secrétaire Générale du syndicat des Territoriaux de Saint-Brieuc

# Éducation

« Résolution revendicative 2022 du SNFOLC 22 : développer le syndicat pour imposer un rapport de force qui nous permettra d'obtenir la satisfaction des revendications »

■ Le gouvernement continue de se servir de la crise sanitaire pour accentuer sa politique de destruction des droits de l'ensemble des salariés. Les hôpitaux sont au bord du chaos du fait des fermetures de lits, du refus d'embaucher du personnel, tandis que les non vaccinés sont tenus responsables par le président de la République de l'engorgement des urgences, ce dernier allant jusqu'à ne plus les considérer comme « citoyens » ! La hausse folle des prix, conjuguée à des refus dans le public et dans le privé d'augmenter les salaires conduit à une précarité galopante dans ce pays, quand dans le même temps 600 milliards ont été généreusement distribués aux patrons depuis le début de la crise sanitaire et que Blanquer a rendu 600 millions à Bercy en 2020. Il faudrait près de 23% d'augmentation de la valeur du point d'indice pour retrouver, en euros constants, un salaire identique à celui de 2000 pour un fonctionnaire !!! Un prof au 11ème échelon en 2022 perd plus de 700 euros par mois en comparaison son collègue 20 ans plus tôt. En 1980, un collègue débutait dans la carrière avec 2 fois le smic ; aujourd'hui, ce n'est même pas 1,15 !!! La même baisse touche les retraités.

Cette baisse voulue du coût de travail s'ajoute à la longue liste des contre-réformes qui rendent impossible le droit des élèves à pouvoir bénéficier d'un enseignement serein, fondé sur la transmission des connaissances sanctionnée par des examens nationaux, anonymes, ponctuels et terminaux. La territorialisation, et l'autonomie des établissements qu'elle entraîne, vient briser le cadre national de ces enseignements. (...) Il n'est pas étonnant dans ces circonstances de voir le nombre de ruptures conventionnelles s'envoler, et l'administration avoir de plus en plus de mal à trouver des remplaçants. Malgré tous ces signes évidents, le gouvernement continue sa politique en aggravant les précédentes

contre réformes avec pour objectif final d'en finir avec le recrutement de fonctionnaires sous statut, et plus largement de l'École de la République, cette dernière étant elle-même menacée de dislocation par, d'un côté une régionalisation-privatisation accrue, et de l'autre une Union Européenne supranationale. Partout, les salariés essaient de résister, et la mobilisation massive du 13 janvier dans l'Éducation nationale montre que les collègues n'acceptent pas cette situation de chaos organisé par le gouvernement et ses soutiens désorganisant totalement l'Éducation Nationale. Notre syndicat, avec sa fédération, a permis que cette journée ne soit pas qu'un simple appel à la co-rédaction d'un « bon protocole sanitaire » mais que soit posée une revendication réellement fédératrice et correspondant à la situation : le recrutement massif de personnels(...)

Le SNFOLC 22 revendique :

- Le recrutement immédiat et pérenne de tous les personnels nécessaires sous statut pour faire face à la situation actuelle due à la crise et aux contre-réformes afin de permettre à l'École de fonctionner normalement. Il s'oppose aux 143 suppressions d'Équivalents Temps Pleins dans l'académie (-87 ETP de stagiaires à 9h, -39 ETP de contractuels et -17 ETP en HSA) pour la rentrée 2022 que le recteur souhaite compenser par la création de 153 ETP de stagiaires à 18h sans formation ;
- L'augmentation de la valeur du point d'indice de 23%, l'abrogation du PPCR et du décret sur l'évaluation, l'abrogation de la CSG, l'abrogation du jour de carence ;
- L'abrogation de la loi du 5 août 2021 « relative à la gestion de la crise sanitaire » ;
- Le retour du baccalauréat comme premier grade universitaire, examen national, ponctuel, terminal, et anonyme et l'abrogation de la réforme du lycée, de la voie professionnelle et de Parcoursup ; aucun projet local d'évaluation ;
- Le maintien du droit à l'enseignement en présentiel contre le télé-enseignement que cherche à imposer le gouvernement (...)

**Mickaël FERDINANDE**

Secrétaire Départemental SNFOLC 22

« Arrivée de Yann COUPEAU en qualité de chargé de relations partenaires groupe VYV »



■ Chers adhérents de l'union départementale Force Ouvrière, j'ai le plaisir de succéder à Jean Yves LE BRETON en qualité de chargé de relations partenaires groupe VYV sur la Bretagne après 10 ans au service de la délégation Nord-Ouest de la Mutuelle Nationale Territoriale (M.N.T. est la 1ère mutuelle de la fonction publique territoriale en France).

Vous l'aurez compris, je suis à votre écoute pour toutes questions sur les mutuelles et la protection sociale en général. N'hésitez pas à me solliciter pour toutes questions : [yann.coupeau@groupe-vyv.fr](mailto:yann.coupeau@groupe-vyv.fr)

## Le Groupe VYV

1er acteur mutualiste de santé et de protection sociale, nous développons grâce à la mise en synergie de nos métiers, des solutions au service du mieux-vivre de nos adhérents, clients, patients et habitants.

Entrepreneur du mieux-vivre, nous nous donnons pour mission d'accompagner tout un chacun, tout au long de la vie : en agissant sur l'ensemble des déterminants de santé : soins, logement, prévention..., en nous appuyant sur nos métiers : assurance, soins et accompagnement, logement.

Le Groupe VYV est issu de l'union de plusieurs acteurs mutualistes et de l'économie sociale et solidaire : Harmonie Mutuelle, MGEN, Chorum, MMG, MNT, Groupe Arcade-VYV, VYV3.

Au plaisir de vous rencontrer. Avec mes sentiments mutualistes, **Yann COUPEAU** (Chargé de relations partenaires Bretagne Groupe VYV)

*Nous saluons Jean Yves Le Breton chargé du réseau partenaire de Harmonie Mutuelle, groupe VYV, qui toutes ses dernières années est venu transmettre ses connaissances Mutualistes à des centaines de camarades lors de nos stages de formation économique sociale et syndicale. Nous avons le plaisir, avec Jean Yves, de vous présenter Yann Coupeau qui devient notre interlocuteur partenaire Mutualiste d'Harmonie pour les élus des C.S.E. et les adhérents FO. Yann a des années d'expérience dans le réseau Mutualiste et il a le même punch que son prédécesseur avec une forte volonté de poursuivre notre partenariat.*

**Rappel :** tous les adhérents FO des UD de Bretagne peuvent bénéficier de notre convention FO/Harmonie Mutuelle d'accès à des tarifs préférentiels pour nos adhérents qu'ils soient jeunes, salariés, chômeurs, ou retraités.

# Éducation

« Courrier aux maires : alerte sur la carte scolaire avec les menaces de fermetures de classes, dans un contexte de pénurie organisée de remplaçants, aboutissant au renvoi chez eux de centaines d'élèves chaque jour »



■ Mesdames et Messieurs les Maires,

Le Directeur académique des Côtes-d'Armor a l'intention de décider très prochainement de fermetures de classe pour la rentrée 2022. Il doit prendre avis du Comité Technique (C.T.S.D.) et du Conseil Départemental de l'Éducation Nationale (C.D.E.N.) le jeudi 3 février,

avant de prendre ses décisions.

Le projet vient d'être dévoilé : 33 fermetures de classe sont envisagées, contre 11,5 ouvertures. Ce sont notamment 24 fermetures contre seulement 2 ouvertures dans les écoles primaires, 6 fermetures contre seulement 1 ouverture dans les RPI (Rapprochements Pédagogiques Intercommunaux).

Concernant les Réseaux d'Éducation Prioritaire, le SNUDI-FO 22 revendique une dotation spécifique pour réaliser les 5,5 dédoublements des classes de grande section, or le département n'a cette année aucune dotation de poste.

Pourtant, la situation actuelle dans les écoles est réellement catastrophique, et rien ne permet de dire ce qu'elle sera en septembre. Lors du point de situation sanitaire du 26 janvier, le rectorat de Rennes annonce 638 classes fermées, dont 574 par manque de remplaçants dans l'académie. Les quatre directions académiques dans les départements cherchent à recruter... 47 contractuels, dont 11 pour les Côtes-d'Armor, déclinaison des annonces ministérielles. De l'aveu même du Directeur académique des Côtes-d'Armor, ce sont 20 à 37 classes fermées chaque jour faute de remplaçants du 3 au 13 janvier 2022.

C'est le chaos : les écoles ne peuvent pas fonctionner, les enseignants ne peuvent pas enseigner et les enfants renvoyés chez eux plusieurs jours consécutifs sont empêchés d'apprendre !

Force Ouvrière réclame depuis le début de la pandémie voire presque deux ans, un plan de recrutement massif et immédiat de personnels, accompagné de la formation nécessaire, maintenant il y a urgence.

Comment comprendre que des fermetures de classes soient envisagées dans les conditions actuelles ?

Pour Force Ouvrière, ce n'est pas acceptable ! FO exige l'annulation de toutes les fermetures de classes, FO revendique l'ouverture des postes et classes nécessaires. Nous n'acceptons ni ces fermetures, ni la décision du Directeur académique d'affecter à compter du 17 janvier dix remplaçants de la brigade départementale pour du « e. remplacement » au lieu d'intervenir dans les classes des enseignants en arrêt. Le droit à

l'instruction n'est plus respecté, les élèves non plus, en particulier les plus fragiles (1).

En 2020, la mobilisation des élus, des parents, des enseignants avait conduit le Ministre de l'Éducation nationale à annuler toutes les fermetures de classe et d'école dans les communes de moins de 5000 habitants. En effet, pendant le premier confinement, personne n'avait accepté que les opérations de carte scolaire se déroulent sans la possibilité de simplement défendre les revendications. Pour rappel, par votre implication dans notre département, les 31,5 fermetures prévues étaient devenues 3,5 fermetures.

La situation d'aujourd'hui exige que soit étendue à toutes les communes une telle mesure d'abandon des fermetures, et qu'elle s'accompagne des nombreuses ouvertures et créations de postes nécessaires au fonctionnement normal des écoles.

Nous connaissons votre attachement à la république dont l'École publique est l'un des piliers, et à un service public d'éducation de qualité et de proximité contribuant au dynamisme de la vie des communes.

Concernant les classes, toute initiative, toute mobilisation pour le refus d'une fermeture ou l'exigence d'une ouverture jouera un rôle qui peut être décisif pour la préservation ou l'obtention de conditions les plus favorables de scolarité des enfants de votre commune.

Certains de partager avec vous notre attachement à l'École publique, recevez, Madame, Monsieur le Maire, nos sincères salutations.

**Stéphane MOTIER**

Secrétaire Départemental S.N.U.D.I. 22

**Eric LE COURTOIS**

Secrétaire Général de l'U.D. CGTFO 22

---

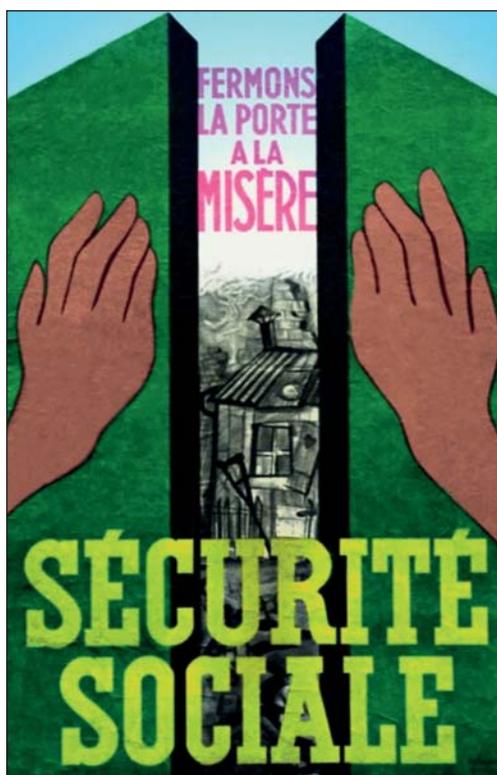
(1) La création de « pôles des e. remplaçants », propres aux seules Côtes-d'Armor dans l'académie, est en contradiction avec l'arrêté du 6 avril 2018 portant application dans les services centraux relevant des ministres chargés de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, les services déconcentrés et les établissements relevant du ministre de l'éducation nationale du décret n° 2016-151 du 11 février 2016 relatif aux conditions et modalités de mise en oeuvre du télétravail dans la fonction publique et la magistrature.

L'article 2 de cet arrêté stipule en effet que « Sont considérées comme éligibles au télétravail les activités autres que celles qui répondent à au moins l'un des critères suivants : la nécessité d'assurer un accueil ou une présence physique dans les locaux de l'administration auprès de tiers (agents, usagers, élèves, étudiants, apprentis, stagiaires...) ou en raison des équipements matériels spécifiques nécessaires à l'exercice de l'activité ; (...) »

Il est donc reconnu que l'enseignement ne se fait pas à distance. Ce qu'ont fait les enseignants lors et depuis le premier confinement, relève de la « continuité pédagogique » sur la base du volontariat, en aucun cas du télé-enseignement qui n'existe pas.

■ Notre système de protection sociale - notre Sécurité Sociale en est le cœur - conçu pour subvenir é.g.a.l.i.t.a.i.r.e.m.e.n.t à tous les besoins que les salariés actifs, chômeurs ou retraités peuvent ressentir dès lors qu'ils ont à subir, eux et/ou leur famille, le moindre accident de la vie, notre Sécurité Sociale est la pire ennemie du patronat, du Capital et de la Finance. Aussi ont-ils fait pression (Lobbying) sur tous les gouvernements successifs des 4ème et 5ème Républiques pour non seulement la démolir pan après pan, mais pour la rendre détestable aux yeux même de ses propres affiliés. Quand on veut noyer son chien, on dit qu'il a la rage. C'est exactement ce qu'ils ont fait à notre Sécu de 45 qui subit aujourd'hui les derniers coups fatals qui lui sont portés. Explications ...

### « Mais, qu'est-ce qu'ils foutent, bondieu ?! »



Affiche de 1945, tirée des archives de la Confédération CGTFO

Qui, aujourd'hui comme hier, sait ce qu'est La Sécu, cet espèce d'énorme « machine » - je l'écris comme les plus fragilisés de nos concitoyens qui en dépendent le ressentent, ou comme tout un chacun parmi nous, ouvriers et salariés, ont pu le ressentir un jour à l'occasion d'un arrêt de travail, d'un remboursement qui tarde, d'une prise en charge qui pose problème, etc. ... et « ressenti », dans le sens le plus large qui soit ! - il n'est que d'avoir eu à passer à l'accueil de la CPAM une fois dans sa vie pour se rappeler cette grogne dans la file d'attente, ces

noms d'oiseaux et gueulantes populaires à l'encontre des « agent-e-s d'accueil » chargées de recevoir le public... et chargé-e-s par ce dernier de toutes les responsabilités de son malheur !

### « Mais la faute à qui don' ?! »

**ou l'absence insupportable, dans les écoles de la république, de toute éducation populaire sur LA SÉCU et notre système de protection sociale !**

Il est bien évident que si les programmes scolaires avaient pour obligation d'expliquer aux enfants ce que représente notre système de protection sociale, dont la Sécu est le noyau, il y a fort à parier que la société prendrait peu à peu une autre direction que celle désormais imposée par la Finance Internationale. Qui dit Sécurité Sociale, dit monde du travail, et un complément d'éducation s'avérerait nécessaire tant sur le véritable fonctionnement de la société, tant sur le monde du travail que sur son droit et ses rapports

sociaux qui peuvent se résumer ainsi : les employeurs, pour l'exploitation, font la guerre à leurs salariés qui, de leur côté, leur mènent une lutte pour ne pas faire que survivre de leur travail.

Vu comment « les gens qui ne sont rien » (cf le président des riches de France) sont d'autant malléable qu'ils ne peuvent ni ne doivent penser par eux-mêmes, vous aurez compris que l'enseignement d'une telle matière n'a jamais été à l'ordre du jour d'aucun gouvernement, et n'est certes pas pour demain ! c'est peut-être aussi pourquoi, dans les Bourses du travail - ancêtres des Unions Départementales - qui se sont créées dans les dernières années du 19ème siècle, nos prédécesseurs syndicalistes apprenaient à lire et écrire aux ouvriers et ouvrières volontaires - gageons qu'ils savaient également leur expliquer les us et coutumes du monde du travail !

### « Pauvres riches ! »

**ou cette présence scandaleusement inexploitable d'un budget bien supérieur à celui-là même de l'État, d'une montagne de milliards qui ne sert qu'aux classes laborieuses, sans que l'État ne puisse officiellement taper dedans ni que le Capital puisse boursicoter avec ! Une honte ! une insulte au monde des nantis gentils créateurs !**

La volonté des gouvernants de cette 5ème république passée progressivement aux quatre volontés des grands patrons du CNPF devenu MEDEF, donc des Financiers, cette volonté est d'en finir avec un système de protection sociale bien trop généreux pour les classes laborieuses. Le fait que « nos créateurs d'emploi » aient à mettre « la main à la poche » leur est déjà mentalement insupportable. Ce serait en solidarité humaine ? de ceux-là même - les ouvriers et salariés - qui, par le travail que ces mêmes créateurs ont bien voulu leur proposer, profitent de ce monde du travail et jouissent de toutes les marchandises qui leur sont proposées ? ... - (« Mais de qui se moquet-on, très cher ?! Au lieu de nous remercier poliment, ils en voudraient encore plus ? Mon cher, ce monde sombre dans l'anarchie ! ») - C'est vrai, notre lutte a le don de les faire enrager dès lors qu'ils considèrent n'avoir aucun retour sur investissement !



Photo datant du 22 février 1947 du Congrès pour l'organisation de la sécurité sociale au Parc des expositions de la porte de Versailles à Paris. (STAFF/Photo AFP)

Cela leur cause des tracas, des complications (en gros, ils édifieraient leur fortune personnelle plus lentement que les autres... pauvres riches, quand même !?) dans la concurrence qu'ils se livrent entre « honnêtes gens » qui se connaissent et ne se font pas la guerre, la faisant faire plutôt par des gens qui ne se connaissent pas et qu'il est facile de manipuler. Là-dessus, dans notre beau pays, « la France, fille aînée de notre très sainte-mère l'Église », on peut dire que, de « Maastricht » à « Lisbonne », nos hommes et femmes politiques nous l'ont bien « vendue » leur U.E de « paix sur terre entre les hommes de bonne volonté » !

Ce qu'ils ont oublié de nous dire, quand même, c'est que cette paix-là, ils avaient déjà essayé de la faire subir à nos grand-parents et parents ; Et que leur attitude collabo-rationniste, au temps de «

l'occupation » (par les nazis), loin de passer inaperçue et pointée du doigt par la Résistance, leur a valu la « punition » socio-économique aux lendemains de la Libération, à savoir justement, dès 1945, la création de notre Sécurité Sociale, puis, plus de deux années d'âpres négociations plus tard, l'organisation de cette Sécu qui est à nous !

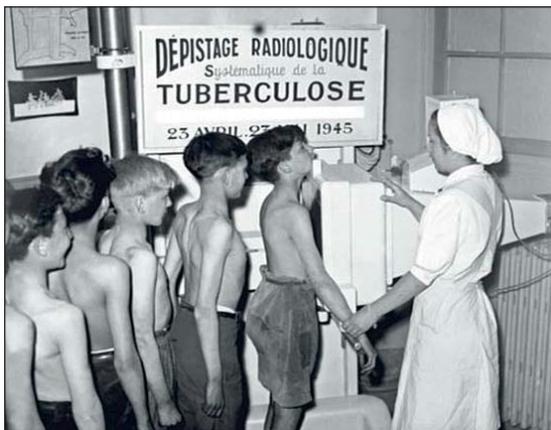


Photo prise en 1945 à Paris, lors d'une séance de dépistage de la tuberculose pour les enfants.

## *1ère partie : Les Jours Heureux*

**Au commencement étaient les maquis de résistance, puis La Résistance, grâce à la création du C.N.R.**

**ou (...)** « Afin d'exiger la confiscation des biens des traîtres et des trafiquants de marché noir, l'établissement d'un impôt progressif sur les bénéfices de guerre et plus généralement sur les gains réalisés au détriment du peuple et de la nation pendant la période d'occupation »...

La Résistance, vous connaissez, bien sûr. Vous la pratiquez tous les jours, au travail ; syndicalement parlant, nous résistons. Mais là, c'était une question de vie ou de mort, face à un occupant dont l'idéologie sur-humaine avait l'élitisme en ligne de mire, et l'extermination du restant de l'humanité dans ses cartables. Bref, l'Humanité a gagné, mais le mal est toujours là. Pas tant dans celles et ceux qui s'en revendiquent, mais bien plus dans le virage qu'a pris l'exploitation de l'homme par l'homme dans cette dernière moitié du XXème siècle puis, pire encore, dans ce début de XXIème siècle.

Cette résistance, parce qu'il y a urgence à chasser l'occupant nazi, et parce que les maquis de résistance sont constitués aux trois-quarts d'ouvriers et salariés, réunie d'abord dans la clandestinité, un jour de 17 avril 1943, la CGT dont les « communistes-staliniens » avaient été exclus suite à leur refus de dénoncer l'accord Hitler-Staline, autrement appelé « pacte de non-agression germano-soviétique ».

Puis le 27 mai de cette même année 43, le Conseil National de la Résistance (CNR) est créé lors d'une réunion à Paris (6ème) réunissant 8 représentants des maquis, 6 représentants des partis politiques hostiles à la collaboration, les représentants des 2 centrales syndicales CGT et CFTC, Jean Moulin et ses deux « lieutenants ». Imaginé par « la France libre » réfugiée à Londres avec De Gaulle – ce dernier ne voulant pas que la France devienne un Etat américain, le CNR élit son premier président, Jean Moulin (délégué personnel de De Gaulle) qui tombera quelques jours plus tard dans les filets de la Gestapo de Lyon et, torturé, mourra sans avoir craqué. Les jours suivant cette dénonciation, le CNR décidera de suspendre les réunions plénières et de se réunir en « bureau de cinq membres ». Le programme du CNR dont le titre est « les jours heureux », sera bouclé le 15 mars 1944 : un programme immédiat contre les nazis ainsi qu'un projet de société post-libération pour la France – la protection sociale, dont La Sécu y prenant une place majeure. À partir

de là, de Gaulle sera reconnu par l'ensemble des parti(e)s et les USA renonceront à leur programme de gouvernance de la France (avec nouvelle monnaie, etc.) et cette dernière fera partie des Alliés lors de la capitulation du IIIème Reich.

## Les Jours Heureux

où le projet d'une égalité réelle entre les individus ou « Sur le plan économique : - l'instauration d'une véritable démocratie économique et sociale, impliquant l'éviction des grandes féodalités économiques et financières de la direction de l'économie ; une organisation rationnelle de l'économie assurant la subordination des intérêts particuliers à l'intérêt général et affranchie de la dictature professionnelle » ...

... Sur le plan social : (...) -- la reconstitution, dans ses libertés traditionnelles, d'un syndicalisme indépendant, doté de larges pouvoirs dans l'organisation de la vie économique et sociale ; un plan complet de sécurité sociale, visant à assurer à tous les citoyens des moyens d'existence, dans tous les cas où ils sont incapables de se les procurer par le travail, avec gestion appartenant aux représentants des intéressés et de l'Etat.

Nous y voilà ! La création de la Sécu, ça se passe là ! Entre délégués des différents réseaux de résistance, tous unis autour d'un projet economico-social qui mettrait l'économie au service de l'humanité et non l'inverse, mais avec aussi « le ver dans le fruit », vite repéré par la CGT mais dont s'est servi l'Etat pour casser La Sécu tout au long de cette Vème république, la gestion de la Sécu à parité entre les représentants des travailleurs et ceux ... de l'Etat !



*Sécurité sociale : luttons pour la faire avancer. Gratuité des soins médicaux, d'hospitalisation, pharmaceutiques, dentaires", illustration anonyme pour une carte postale, vers 1925. © Collection IM/ Kharbine-Tapabor.*

Et oui ! malgré le projet d'ordonnance (organisant la Sécurité Sociale) défendu par Georges Buisson pour la CGT à partir de 1945 et jusqu'à 1948, et où il est prévu que la gestion de la Sécu soit dévolue aux représentants des seuls salariés (quoi de plus normal puisque c'est leur caisse!), mais aussi la cotisation – c'est à dire le Salaire Différé - fondement de la Sécurité Sociale dans son ensemble – maladie, retraite, famille, accident du travail, maladie professionnelle, et depuis, le chômage - serait à la seule charge de l'employeur ... le compromis final de 1948, après plus de deux ans d'âpres discussions, sera celui d'une gestion paritaire, d'un côté les représentants des salariés, de l'autre ceux du patronat.

À la décharge des militants de l'époque, il faut bien se rendre compte que l'après-guerre politique n'appliquera que très superficiellement les grandes lignes du programme des Jours heureux !

A suivre au prochain numéro ...

**Yvon BOURHIS**

Secrétaire Général du syndicat O.S.D.D. 22

# Fonction publique

## « Fonction Publique : bientôt un code substitué au statut »

■ Le statut de la fonction publique protège 5 millions de fonctionnaires. Ainsi, il constitue la colonne vertébrale des statuts et règlements particuliers des 3 fonctions publiques (État, hospitalière et territoriale).

Ce statut est menacé dans son existence même. La loi de transformation de la fonction publique d'août 2019 autorise le gouvernement à substituer au statut général un Code de la fonction publique. À cet égard, la ministre de la transformation et de la fonction publique, Montchalin, a présenté l'ordonnance portant codification au Conseil des Ministre le 24 novembre.

Il s'agit, en effet, de réaliser ce qu'aucun gouvernement n'était parvenu à faire jusqu'ici : démanteler le statut de la fonction publique. Dès lors, le statut général et ses différents titres seront dissous. Les dispositions générales, garanties, carrières et obligations seront pulvérisées.

Il est essentiel de rappeler que le statut de 1946 est d'abord une protection du citoyen. En protégeant les fonctionnaires de l'arbitraire, ce statut évite l'instrumentalisation de l'administration à des fins partisanes d'un pouvoir politique quel qu'il soit.

Quelles seront les conséquences de la mise en place d'un Code ? La mise en place d'un Code de la fonction publique

## « Motion intersyndicale au C.H.S.C.T. de la D.D.T.M. 22 <sup>(1)</sup> du 25 février 2022 (extrait du courrier intersyndical) »

■ Monsieur le Directeur

Les syndicats FO et les organisations présentes à la D.D.T.M. 22 rappellent leur attachement au statut de la Fonction publique de l'État... En ce sens, ils dénoncent le projet qui leur est soumis pour information de transfert « quasi automatique » des collègues actuellement sur des missions de gestion Feader (Fonds européens à destination des agriculteurs), vers le Conseil Régional (Fonction Publique Territoriale).

Il s'agit là d'une rupture unilatérale de leur contrat que nous ne pouvons accepter, comme nous les avons d'ailleurs toujours combattus dans les précédentes phases du démantèlement des services de l'État (R.G.P.P. <sup>(2)</sup>, RÉATE <sup>(3)</sup> ...).

Nous demandons en conséquence à la Direction, et au Préfet, de tout mettre en œuvre pour que les agents qui le souhaitent puissent :

- conserver leur statut État,
- trouver des postes qui leur conviennent, et qui respectent leurs qualifications et leurs grades, dans la D.D.T.M. 22, afin de ne pas être obligé d'accepter une telle « mutation d'office ».

permettra d'organiser et d'encadrer une fonction publique adaptée et adaptable aux orientations et choix politiques donc financiers du gouvernement. Le principe d'égalité disparaît lui aussi. Par ailleurs, le statut et la loi permettent d'organiser un rapport de force identique sur tout le territoire national en raison notamment de l'identité de traitement (même point d'indice). Par contre, le code laissera toute latitude pour imposer des chartes locales. Le gouvernement n'a eu de cesse d'expliquer que le droit fixé par le statut général des fonctionnaires était trop compliqué et qu'il fallait le simplifier.

Pour FO, le droit prétendument trop compliqué permet aux fonctionnaires de bénéficier de garanties importantes. La transformation du statut en un Code est d'autant plus inquiétante que ce gouvernement n'a eu de cesse de montrer son hostilité contre le droit du travail.

La position de la F.G.F. FO (Fédération Générale des Fonctionnaires) est claire et se trouve dans la résolution statutaire de son congrès de Nancy (juin 2021). Dans cette résolution, le congrès dénonce l'élaboration d'un Code général de la fonction publique imposée par ordonnance. Ce code est une entreprise de simplification et de déréglementation contre les garanties du statut général et l'existence même de ce statut. Entre un Code de la fonction publique et le statut général des fonctionnaires, FO choisit clairement le statut

Pour autant il faut que les fonctionnaires avec leurs organisations syndicales, notamment FO pour ce qui nous concerne, se mobilisent pour la défense du Statut de la fonction publique.

**Yves LE VAILLANT**

Membre du syndicat D.G. Fip 22

Aucune mesure autoritaire de mutation fonctionnelle ou géographique n'est légitime !

Ceci est d'ailleurs également vrai pour le transfert envisagé des collègues chargés de la liquidation des taxes d'urbanisme à la D.G. FIP (finances publiques).

Cette revendication est d'autant plus légitime, qu'à ce jour, aucun agent concerné par les missions Feader et taxes d'urbanisme, n'a donné son accord, malgré les sollicitations et « pressions » dont ils sont l'objet, depuis quelques mois.

Le projet de réorganisation du S.A.D.R. <sup>(4)</sup>, tel que proposé ne permet pas aux agents dont les missions sont transférées de se repositionner sur un poste en D.D.T.M. 22 (3 postes ouverts en cat B et au moins 2 cat C concernés par le transfert). En outre les entretiens au Conseil Régional avec les agents, prévus le 24 février, veille du C.H.S.C.T., ne permettent pas aux organisations syndicales d'avoir un retour d'informations de la part des agents concernés.

En conclusion, les syndicats de la D.D.T.M. 22 s'opposent à la réorganisation du S.A.D.R. en l'état.

**Isabelle LEFEUVRE**

Secrétaire Générale du syndicat D.D.T.M. 22

<sup>(1)</sup> Direction Départementale des Territoires et de la Mer

<sup>(2)</sup> Révision Générale des Politiques Publiques

<sup>(3)</sup> Réforme de l'Administration Territoriale de l'État

<sup>(4)</sup> Service Agriculture et Développement Rural

# Fonction publique

« **Fonction Publique : Protection sociale complémentaire obligatoire (P.S.C.) et contre la sécurité sociale. Non à la remise en cause de la solidarité inter générationnelle !** »

■ Tout d'abord, il convient de rappeler les fondements même de la sécurité sociale, à savoir que chacun cotise selon ses moyens et reçoit selon ses besoins. Il s'agit d'un cadre de solidarité à l'opposé d'un cadre d'assurance privée dans lequel le gouvernement veut conduire les salariés.

Jusqu'à maintenant, les mutuelles n'offrent qu'un dispositif complémentaire à la sécurité sociale. L'objectif du gouvernement est d'instituer un système bis de protection sociale obligatoire concurrent de la Sécurité sociale de 1945. Ce système bis sera appelé mécaniquement à absorber l'essentiel de ce que couvre aujourd'hui la Sécurité sociale. Il la réduira à peau de chagrin.

En effet, l'ordonnance gouvernementale institue deux systèmes de protection sociale obligatoire : la Sécurité sociale de 1945 et la P.S.C.. Dès lors, il est évident que l'État va opérer un transfert de la Sécu vers la P.S.C.

Certes, l'ordonnance du 17 février 2021 découlant de la Loi Dussopt prévoit que l'employeur participe à hauteur de 50% de la cotisation mutualiste des actifs. Pour autant les pensionnés en seront exclus.

Il en découle une rupture d'égalité entre les retraités et les actifs, et par là même, de la solidarité intergénérationnelle prévue par la sécurité sociale. Pour preuve, le texte gouvernemental précise que « les bénéficiaires retraités ne reçoivent pas de participation financière d'un employeur public de l'État ». Par ailleurs, il est indiqué que « le montant de la cotisation évolue en fonction de l'âge. Elle est plafonnée à 175% de la cotisation d'équilibre » et n'évolue plus « au-delà de 75 ans ».

Les retraités devront donc cotiser à des montants élevés, « justifiés » par leur situation médicale liée à leur âge.

## **Inégalités d'un ministère à un autre**

Chaque ministère choisit sa mutuelle. D'un ministère à l'autre, les agents ne bénéficieront donc pas du même contrat de mutuelle. Ainsi, le niveau de prise en charge sera différent et dépendra du choix fait par l'employeur, en l'occurrence le ministère dont dépend l'agent, et du montant qu'il voudra bien y consacrer.

## **Une PSC obligatoire conçue pour asphyxier la Sécurité sociale**

Le caractère obligatoire de la P.S.C. va inévitablement modifier les relations entre les mutuelles - voire les assurances privées qui sont à l'affût - et la Sécurité sociale. A cet égard le ministre de la santé a confié au Haut Conseil pour l'Avenir de l'Assurance Maladie (H.C.A.A.M.) l'étude de plusieurs scénarios pour « améliorer » l'articulation entre l'assurance maladie et les complémentaires santé. Un des scénarios impliquerait « qu'un panier de soins minimal soit défini pour l'assurance maladie, les soins et les prothèses dentaires, les audio-prothèses

et les médicaments à service médical rendu faible ou modéré seraient désormais la chasse gardée des complémentaires ». En résumé, à la lumière de cet exemple la Sécurité sociale se désengagerait au profit des mutuelles voire des assurances privées, étant entendu que ces deux dernières rembourseraient selon les contrats passés par les ministères.

## **Un coût maîtrisé inacceptable et contraire aux principes de solidarité et aux fondements de la Sécurité sociale**

L'accord précise que la protection sociale doit avoir « un coût maîtrisé ». Ce coût maîtrisé est défini par la « cotisation sociale d'équilibre » qui est le « coût total mensuel du financement des garanties prévues » rapporté à un bénéficiaire actif. En clair il s'agit du coût mensuel du « panier de soins » par agent (cf. article 5 de l'accord). Dans ce même article il est mentionné que « le montant de la cotisation d'équilibre est défini chaque année ». Pour l'État, l'équilibre financier est primordial pour contracter. Par conséquent, si le montant des soins et des prestations augmentent, les cotisations augmenteront également et le « panier de soins » sera revu.

## **Combien de temps ces deux systèmes obligatoires pourront-ils cohabiter ?**

Le désengagement progressif de la Sécu en matière de remboursements, qui a déjà commencé depuis des dizaines d'années, va entraîner un transfert très inégalitaire vers les mutuelles et les compagnies d'assurance. Sous couvert d'une prise en charge d'une partie du coût de la mutuelle, a priori séduisante, se cache une utilisation de la mutuelle pour compenser les diminutions de remboursements opérés par la Sécurité sociale. Il ne faut pas oublier que ce gouvernement comme les précédents n'ont eu de cesse de s'attaquer au salaire différé en accordant des exonérations de « charges » sociales aux employeurs.

## **Le gouvernement veut en finir avec la Sécurité Sociale pour que toute la protection sociale soit in fine assurée par des groupes d'assurances privées.**

A chaque fois qu'un droit et/ou une prestation seront retirés à la Sécurité Sociale, qui couvre tous les salariés, actifs et inactifs, ils seront retirés aux retraités. La « cotisation d'équilibre » et le « panier de soins » des actifs sont destinés à être sans cesse revus selon l'équilibre financier du prestataire, titulaire du « contrat collectif ».

En conclusion, FO D.G. FIP 22 alerte sur les dangers de cet Accord interministériel sur le « panier de soins » obligatoire.

## **Le niveau de cotisation doit être identique pour les actifs et pour les retraités**

### **La prise en charge par l'employeur doit être la même pour les actifs comme pour les retraités.**

### **Le « panier de soins », conçu pour limiter soins et prestations, doit être abandonné.**

Pour mémoire : les frais de gestion de la Sécurité Sociale s'élèvent à environ 4 à 5 % de son budget. Pour les mutuelles et les assurances, il est de 15 à 19 %.

**Nicole BURLOT**

Serétaire Générale du syndicat D.G. Fip 22

## « Billet d'humeur d'un conseiller du salarié proche des salariés des T.P.E. »

Les conseillers du salarié figurent sur des listes préparées dans chaque région par le directeur de la D.R.E.E.T.S., sur proposition des organisations syndicales de salariés et d'employeurs les plus représentatives. Elles sont arrêtées par le préfet du département.

Le site internet du Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion (<https://travail-emploi.gouv.fr/>) nous renseigne sur notre mandat de Conseiller du salarié. À savoir que nous assistons le salarié convoqué à un entretien préalable au licenciement en l'absence d'institutions représentatives du personnel, et notamment dans les TPE, Très Petite Entreprise. Pour ce faire, nous disposons d'un crédit d'heures de 15 heures mensuelles (pour ceux d'entre nous qui travaillons dans des entreprises d'au moins 11 salariés) strictement encadré et limité au cadre de l'entretien (durée de l'entretien, temps de trajet pour s'y rendre et en revenir). L'État rappelle, en outre, que nous exerçons cette mission à titre bénévole. Militante dite bénévole mais ni nonne, ni conne !

L'État semble oublier 2 ou 3 petits points de détails :

- Que sont exclus des 15 heures de délégations dédiées « au cadre de l'entretien », les entretiens en amont avec le salarié pour comprendre le contexte et préparer la défense d'un salarié qui, potentiellement, peut se voir soustraire son moyen de subsistance, à savoir son salaire, d'un simple trait de crayon au bas d'une lettre de licenciement. En est également exclu, la rédaction du compte-rendu de l'entretien qui sera un appui pour le salarié en recherche de réparation auprès du tribunal des Prud'hommes. Toujours exclue, le temps passé à la saisine de la DREETS lorsque le Conseiller du salarié constate de grave manquement patronal au droit du travail ;
- Pour tout cela, nous apprenons également que nous pouvons prétendre à une indemnité forfaitaire annuelle de

## « FICÉOS : Zoom sur 1 des 3 consultations récurrentes : la situation économique et financière »

À défaut d'accord, l'employeur a l'obligation de consulter le C.S.E. tous les ans sur la situation économique et financière. Cette consultation annuelle vient en remplacement de l'examen annuel des comptes.

Contrairement à l'ancien examen des comptes annuels, la consultation sur la situation économique appelle les élus du C.S.E. à porter un avis sur la situation économique et financière. La consultation porte sur une présentation chiffrée par la direction des comptes annuels de l'entreprise de l'année passée et des perspectives afin que les élus comprennent mieux : la situation financière et économique, le marché dans lequel elle évolue, les enjeux du groupe et les risques et opportunités de cette dernière.

L'avis du comité social et économique est transmis à l'organe chargé de l'administration ou de la surveillance de l'entreprise. Le C.S.E. peut se faire assister de l'expert de son choix dans le cadre des 3 consultations récurrentes. Dans le cadre de la mission d'assistance sur la consultation annuelle de la situation économique et financière, la mission de l'expert-comptable est

40 €, dès lors que nous avons effectué au moins 4 interventions au cours de l'année civile. À croire que les protocoles sont gratuites en deçà de ce seuil !

- Nous avons également « le droit » au remboursement de nos frais de déplacement (et des frais de repas dans certains cas). À l'heure où les prix à la pompe s'enflamment ;
- À l'heure où le gouvernement octroie une médiocre prime inflation de 100€ à ceux d'entre nous gagnant moins de 2000€ brut par mois, tout en permettant à ceux qui payent l'impôt sur le revenu d'obtenir une réduction fiscale plus importante grâce à un relèvement du barème fiscal des indemnités kilométriques <sup>(1)</sup> (0.502€/km pour le contribuable parcourant moins de 5000km par an et ayant le véhicule le moins puissant, soit 3CV ou moins) ;
- Nous, Conseiller du salarié, bénéficions d'une indemnité kilométrique s'élevant péniblement à ... 0.29€/km pour les véhicules les moins puissants, et jusqu'au luxe incroyable de 0.41€/km pour les véhicules les plus puissants <sup>(2)</sup> !! Mais seulement si nous officions dans une commune voisine, car sinon, c'est gratuit !! Gratuit pour qui ? Pour le gouvernement qui permet aux employeurs de licencier à leur convenance (fait du prince bourgeois en quête de réduction du coût du travail), tout en empêchant les modestes conseillers du salarié de pouvoir mener une défense efficace en termes de moyens mis à disposition. C'est la double peine !

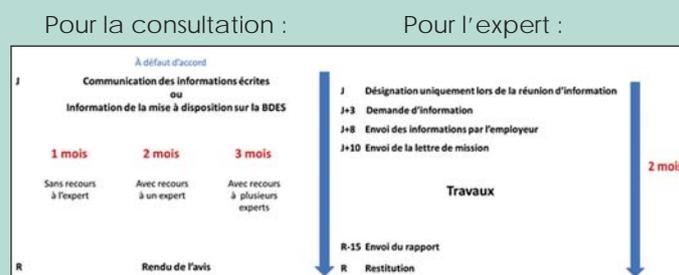
Anne BRUNET

Conseiller du salarié et défenseur syndicale à l'U.D. CGTFO 22

<sup>(1)</sup> Le barème fiscal des indemnités kilométriques permet l'évaluation des frais de déplacement relatifs à l'utilisation d'un véhicule par les salariés optant pour le régime des frais réels déductibles. Ce barème est diffusé par un arrêté du 1er février 2022.

<sup>(2)</sup> Arrêté du 26 février 2019 fixant les conditions et modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements des personnels civils de l'État.

intégralement financée par l'employeur.  
Des délais stricts à respecter :



### Notre conseil

**Le rôle de l'expert-comptable est avant tout pédagogique. Il permet aux élus une meilleure restitution de l'avis, grâce à un regard extérieur et éclairé sur l'ensemble des éléments permettant d'apprécier la situation de l'entreprise. Un suivi régulier de la santé financière de l'entreprise par un expert-comptable permet au CSE d'être plus rapidement alerté sur des risques de défaillance et de déclencher en temps et en heure une éventuelle procédure de droit d'alerte.**

Contact : Sophie TISSERAND - Tel : 06 09 24 09 85  
Email : [stisserand@ficeos.fr](mailto:stisserand@ficeos.fr)



## « Congrès Régional de Bretagne des Services Publics et de Santé le 7 décembre 2021 »



■ Le Congrès Régional de Bretagne des Services Publics et de Santé Force Ouvrière s'est réuni, le 7 décembre 2021, avec un peu plus de 80 participants. En préambule, le Comité régional a tenu à rappeler son indépendance, à l'attachement à la Charte d'Amiens.

Sur la politique générale, le Congrès dénonce les contre-réformes gouvernementales contre l'assurance chômage et les retraites alors que notre pays traverse une crise épidémiologique sans précédent. La remise en cause de nos libertés individuelles et collectives découle de l'état d'urgence sanitaire. Le Comité régional rappelle son opposition à tout recul de l'âge de départ à la retraite de toute forme que ce soit.

Concernant la Loi « Grand Âge et Autonomie », nous réaffirmons l'urgence de créer des habitats collectifs pour personnes âgées dépendantes ; le manque d'effectifs dans les structures actuelles favorise l'épuisement professionnel et met à mal les conditions de travail du personnel et la prise en charge de nos aînés. Le Comité régional réitère son attachement à la qualité de vie au travail, le temps de repos d'un agent n'est pas une astreinte et celui-ci ne doit pas être à la disposition de l'employeur, et ne doit subir aucune variation.

La perte d'autonomie, si elle était repérée comme risque au même titre que toute autre maladie, permettrait de considérer qu'elle relève de l'Assurance Maladie tout en garantissant les principes fondateurs et protecteurs du salarié.

Sur le dossier des salaires, le Congrès estime indispensable que s'ouvre IMMÉDIATEMENT de véritables négociations dans le cadre d'un vrai dialogue social inexistant depuis ces dernières années entre le gouvernement et les organisations syndicales. Ainsi, le Comité Régional de Bretagne des Services Publics et de Santé Force Ouvrière rappelle son attachement fondamental à la liberté de négociation collective et à la liberté contractuelle, afin de permettre de déboucher sur des accords conventionnels porteurs de progrès des droits des salariés.

La question des salaires doit être autant prioritaire que les emplois, concernant la Fonction Publique. Nous exigeons la revalorisation des salaires par l'augmentation de la valeur du point d'indice - gelé depuis dix années - correspondant à la

perte du pouvoir d'achat constatée depuis des décennies, ainsi que la révision de l'ensemble des grilles des salaires toutes catégories et tous grades confondus.

Le recours massif aux budgets des établissements publics pour faire face à la crise sanitaire, économique et sociale va avoir une incidence catastrophique, avec un retour à l'austérité et la mise en place de réformes structurelles : fermetures de lits, externalisation de différents services au profit du secteur privé, précarisation de certains métiers, recours aux contractuels, etc (...)

Le Comité régional de la S.P.S. FO se félicite des avancées salariales obtenues lors des négociations dites du « Ségur de la Santé » pour les agents hospitaliers et des EHPAD, de la Fonction Publique ou Territoriale. Pour autant certains personnels restent encore exclus de cet accord ; mais Force Ouvrière est bien DÉTERMINÉE à éradiquer cette injustice, pour que la transposition de ce Complément de Traitement Indiciaire soit bel et bien appliqué à toutes et tous, quelque soit la structure dont ils dépendent.

Le Comité régional rappelle que cette revalorisation salariale ne doit pas se substituer au dégel du point d'indice.

Concernant la situation des établissements hospitaliers, sociaux et médico-sociaux, le Comité régional continue à condamner la Loi de Transformation de la Fonction Publique et exige son abrogation. Il dénonce également l'ensemble des lois « Santé » des vingt dernières années, et leurs conséquences délétères sur la prise en charge des usagers et sur les conditions de travail des agents.

Le Comité Régional S.P.S. FO déplore et condamne la diminution de l'offre de soins, et le démantèlement de l'Hôpital Public, c'est pourquoi nous revendiquons et nous exigeons :

- L'arrêt des fermetures de lits et la réouverture des lits de réanimation, de médecine, de chirurgie et de soins de suite ;
- L'arrêt d'externalisations de certains services logistiques et administratifs ;
- Le recrutement massif de personnel médical et paramédical soit 15 000 postes ;
- La suppression de l'enveloppe fermée de l'ONDAM ;
- Le financement total des surcoûts dû au COVID.

Le Comité Régional de Bretagne des Services Publics et de Santé Force Ouvrière appelle l'ensemble des syndicats à concentrer ses forces pour participer à toutes les sollicitations organisées par nos instances syndicales, et l'extrême nécessité de construire et de réactualiser nos cahiers de revendications.

Le Comité régional SPS FO peut désormais compter sur de nouveaux camarades qui ont proposé leur candidature afin de s'investir. Voici les nouveaux du bureau fraîchement élu :

- Délégué Fédéral : Marc PAILLARDON (Centre Hospitalier du Penthièvre et du Pouldouvre) ;
- Déléguée Fédérale 1ere adjointe : Carine LE TERTRE (Centre Hospitalier de Saint-Brieuc) ;
- Déléguée Fédérale 2e adjointe : Valérie LAMY (Centre Hospitalier de Janzé) ;
- Trésorière Adjointe : Delphine LE DOUX (Centre Hospitalier de Saint-Brieuc).

**Carine LE TERTRE**

1ere adjointe Branche Santé

Comité Régionale Bretagne Services Publics et de Santé

# Formation syndicale

## « Conseiller du salarié : Pourquoi et comment se former ? »



■ Le constat est sans appel, il y a inflation de licenciements mis en œuvre par des patrons de plus en plus décomplexés. Dans les grandes entreprises, les représentants du personnels et délégués se battent inlassablement ! Mais que se passe-t-il pour les T.P.E. sans instance représentatives ?

Face à un patron organisé qui a tout prévu pour la bataille, le salarié est bien seul lorsqu'il est convoqué à un entretien préalable à une rupture conventionnelle, une sanction disciplinaire ou un licenciement ! C'est pour répondre à ces situations qu'ont été créés les conseillers du salarié chargés d'accompagner les employés concernés.

Qui sont-ils : des militants syndicaux engagés, actifs ou retraités, du public ou du privé, proposés par leur syndicat à l'agrément du préfet. Une liste est disponible en mairie, préfecture ou à la D.R.E.E.T.S. <sup>(1)</sup> (Direction Régionale Economie Emploi Travail Solidarité). 46 camarades de la CGT-FO des Cotes d'Armor y figurent.

Le tout n'est pas de disposer d'un titre, il faut pouvoir assumer la fonction. C'est pour cette raison que l'Union Départementale 22 crée, dans le cadre du C.F.M.S., une formation qualifiante pour les conseillers du salarié les 14 et 15 mars en son sein. Cette formation animée par Céline, Eric, Patrice, Yvon et Lionel rassemblait 12 camarades. Ces derniers profitent d'une initiation au Code du Travail sur les articles attachés aux entretiens préalables et aux procédures qui l'encadrent. Savoir-faire et savoir être sont au centre de ces journées.

Les différentes étapes d'un entretien préalable sont étudiées. D'abord, le pré-entretien avec le salarié qui lui permet de lui exposer sa version des faits. Le conseiller pourra le rassurer et définir la stratégie qu'il sera souhaitable de mettre en œuvre. Ensuite, le conseiller du salarié est un témoin avant tout, pas un juriste, seulement apte à négocier dans le cas d'une rupture conventionnelle. Enfin, il réalisera un rapport du déroulé de l'entretien qui mettra en avant les erreurs de procédures et manquements de l'employeur. Ce rapport pourra être produit dans une procédure auprès des prud'hommes.

La deuxième partie de la formation explique le mandat de trois ans du conseiller du salarié. Il fait partie des salariés protégés

durant cette durée, il bénéficie de 15 heures de délégation. Il exerce gratuitement sa fonction, si l'entretien se déroule pendant ses heures de travail. Elles sont rémunérées par l'employeur. Enfin les frais de déplacement sont remboursés par la D.R.E.E.T.S.

En résumé, un contenu très riche et complet est transmis par les animateurs. S'y sont ajoutés, dans une grande convivialité et bonne humeur de l'Union Départementale FO 22 et de ses militants, partages de compétences, échanges contradictoires, anecdotes. Daniel, militant aguerri qui exerce sa fonction de conseiller du salarié avec beaucoup de passion n'en est pas avare.



Citons Eric LE COURTOIS (Secrétaire Général de l'U.D. FO 22) qui résume : « Deux jours on a soufflé ensemble pour découvrir le droit du travail » et qui rappelle par ailleurs que « défendre et être défendu sont des valeurs militantes ». Malgré toutes les embûches, nous sommes 46 militants FO, engagés comme conseillers du salarié, c'est ça l'engagement syndical !

Camarades conseillers du salarié, si ce n'est déjà fait, profitez du même enrichissement, une autre formation devrait bientôt être programmée. Pour plus d'informations, contactez l'Union Départementale à Saint-Brieuc, ou les différentes Unions Locales.

**Claudine MEIGNAN et Gilles HOCHEDÉ**  
Conseillers du salarié à l'U.D. CGTFO 22

<sup>(1)</sup> Depuis le 1er avril 2021, en application du décret n° 2020-1545 du 9 décembre 2020, les anciennes « directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi » (DIRECCTE) et « directions régionales de la cohésion sociale » (D.R.C.S.) sont regroupées pour devenir les « directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités » (D.R.E.E.T.S.).

# Formation syndicale

## « Formations syndicales à l'Union Départementale »

Depuis le début de l'année, l'Union Départementale a accueilli 3 sessions de formations syndicales :

### « Apprenons ensemble à utiliser e-FO » le 4 février :



Depuis quelques années, notre confédération œuvre pour proposer aux syndicats une interface pour la commande de cartes et timbres. La mise en action de cette digitalisation n'est pas sans bouleverser nos habitudes. Aussi, à la demande de plusieurs syndicats, l'Union Départementale a négocié une convention avec le C.F.M.S. (*Centre de Formation de Militants Syndicalistes*) pour organiser une formation syndicale que nous avons intitulée « Apprenons ensemble à utiliser e-FO », l'espace militant de la CGTFO. À toute fin d'avoir le même niveau de compréhension que notre confédération, nous avons sollicité la présence de Jérémy THOMAS, développeur au sein de la confédération, qui a pu répondre de manière efficace aux nombreuses questions émanant des camarades présents. Nous poursuivons notre découverte de e-FO et ne manquerons pas de solliciter à nouveau cette formation qui a été largement plébiscitée par de nombreux syndicats ;

### « Communication orale pour les défenseurs syndicaux » le 11 février :

Parce que la défense des salariés devant les tribunaux des Prud'hommes ne s'improvise pas, la commission d'action juridique de notre Union Départementale a décidé de concocter un parcours spécifique pour nos défenseurs syndicaux. Jean-Louis Chevé, vice-président du tribunal des prud'hommes de Guingamp (à vérifier...) et défenseur syndical, a préparé et animé cette journée qui a ravi nos défenseurs syndicaux !

### « Découverte FO et moyens d'actions du syndicat » du 21 au 25 février :

Véritable porte d'entrée dans la formation syndicale, ce stage s'appuie sur l'étude du monde ouvrier pour saisir le rôle et la place du syndicat sur le lieu de travail et dans la société. Sylvain Auvray, animateur au CFMS, a accompagné nos stagiaires dans la bonne humeur propice à une atmosphère chaleureuse qui, au fil du temps, créera entre les camarades des liens de solidarité et de camaraderie exceptionnels, garants du bon fonctionnement du Syndicat.

« Sylvain, tu viens d'animer une formation « Découverte FO » dans notre UD. C'est un stage important puisque, pour beaucoup de camarades, c'est le premier pas dans la formation syndicale. En quelques mots, peux-tu nous dire pourquoi il est primordial de participer aux formations syndicales ? »

- Ce premier stage est une initiation à l'action, à la vie syndicale, à la camaraderie. Il est aussi l'esprit de la classe ouvrière à s'instruire car l'instruction est émancipatrice et qu'elle élève l'esprit. Comment combattre les patrons sans armes ? Et bien par l'instruction et la culture qui permettent de s'outiller et aussi de comprendre en plus les notions plus techniques telles que la législation du travail, la communication, etc.



Il faut comprendre les ennemis de la classe ouvrière et pour cela les étudier afin de mieux le combattre.

**Gwenola GAYET**

En charge de la formation à l'U.D. CGTFO 22

**Focus sur les inscriptions aux stages C.S.E. <sup>(1)</sup> et S.S.C.T. <sup>(2)</sup> : l'inscription à ces 2 stages demande une certaine anticipation du fait de leur financement particulier.**

Sauf accord plus favorable, **le stage C.S.E. est dédié aux élus titulaires du C.S.E. des entreprises d'au moins 50 salariés, et le financement reste à la charge du C.S.E.** (budget de fonctionnement). C'est pourquoi, le principe de la prise en charge des frais du stage par le C.S.E. doit être acquis au préalable (devis).

Ainsi, il faut impérativement que le C.S.E. donne son aval à toute demande de formation économique. **L'inscription des élus suppléants, ainsi que des représentants syndicaux et des élus titulaires des boîtes de moins de 50 salariés est possible après accord du C.F.M.S. Le coût de cette formation ne sera alors pas facturé au C.S.E.**

La formation S.S.C.T. est à destination de l'ensemble des membres (titulaires et suppléants) du C.S.E., ainsi qu'au référent « harcèlement » désigné par le C.S.E. **Le financement est intégralement pris en charge par l'employeur**, aussi il convient de lui présenter un devis en amont.

L'article L 2315-40 du Code du travail fixe la durée de cette formation, pour les membres de la C.S.S.C.T., à 3 jours dans les entreprises de moins de 300 salariés et 5 jours dans les entreprises d'au moins 300 salariés. Il s'agit de durées minimales qui peuvent être augmentées par accord collectif.

Retrouvez les informations détaillées sur les formations C.S.E. et S.S.C.T. dans le numéro inFOuest 79 ; retrouvez l'ensemble des demandes de formation ici : <http://www.fo22.fr/calendrier-2022/>

<sup>(1)</sup> Comité Social et Économique

<sup>(2)</sup> Santé Sécurité et Conditions de Travail

# Retraités

« Billet d'humeur  
d'un conseiller du salarié »



■ Suite à la publication du livre « les fossoyeurs », dénonçant les dividendes réalisés au sein des EHPAD <sup>(1)</sup> Orpéa au détriment des résidents, des camarades ont vivement réagi et nous fait parvenir des réactions argumentées sur les fonctionnements des EHPAD privés. En voici une des plus instructive.

Les autorités tarifaires (A.R.S. <sup>(2)</sup> et département) accorde un budget contraint annuel à un EHPAD qui correspond à l'ensemble des dépenses que cet EHPAD prévoit de réaliser (dépenses pour le personnel, dépenses énergétiques, dépenses alimentaires...).

La majorité des EHPAD publics et associatifs vit avec un budget trop restreint et dégage, le plus souvent, un déficit d'exploitation en fin d'exercice. Le groupe Orpéa fixe, dès le départ, des objectifs de résultat excédentaire à réaliser sur le budget annuel de fonctionnement de ses EHPAD.

Il est alors étonnant que les départements et l'A.R.S. ne se soient pas plus hallucinés des forts résultats excédentaires dégagés par les EHPAD gérés par des boîtes du lucratif.

Par ailleurs, les EHPAD publics ne peuvent pas affecter des résultats excédentaires (ou bénéfiques) à la rémunération d'actionnaires ! Ces mêmes résultats excédentaires ne peuvent pas plus être utilisés pour verser des primes d'intéressement au personnel. Les résultats excédentaires sont alors, le plus souvent, affectés en provision pour couverture des déficits (sorte de provision qui permet de purger des déficits futurs).

In fine, les autorités de tarification que sont les départements et l'État, auraient dû, depuis longtemps, s'interroger, voir s'insurger, sur le système plus que douteux de dégage de bénéfices ; d'autant qu'un résultat global d'EHPAD est constitué des résultats des trois sections tarifaires : hébergement (prix de journée payé par le résident), dépendance (argent public versé par le département), soins (argent public versé par l'assurance maladie). Ces mêmes autorités reçoivent, annuellement, les E.R.R.D. <sup>(3)</sup> de chaque EHPAD du groupe).

Comment ne pouvaient-elles pas s'étonner de résultats toujours plus excédentaires d'un exercice à un autre ? De plus, à travers le bilan du groupe, ces mêmes autorités de tarification observaient parfaitement qu'une partie non négligeable des

résultats excédentaires ne venaient pas constituer les réserves ou provisions, mais disparaissent dans le financement ou la rémunération des actionnaires.

Il est alors plus qu'étonnant que, depuis une quinzaine d'années, aucune réaction publique dans les médias, de ces mêmes autorités, n'aient eu lieu. Pire : les autorités de tarification et les pouvoirs publics ont cautionné ce système. Ils l'ont nourri à dessein ! Pour preuve, Sophie Boissard, directrice générale de Korian, est énarque et a été dircab ministériel <sup>(4)</sup>.

La culture de la performance, instituée par le dispositif E.P.R.D. <sup>(5)</sup>, dans une vision hautement financière et libérale, d'inspiration LOLFienne <sup>(6)</sup>, entretient l'idée que la réalisation de résultat excédentaire pour un directeur d'EHPAD est le chemin vertueux à suivre : le « modèle sacré ».

Les A.R.S., autorités de contrôle étatique, comme les services de tarification départementaux, n'hésitent pas à louer le travail d'une direction quand les résultats excédentaires d'un EHPAD se collectionnent successivement d'un exercice à un autre. À travers le résultat excédentaire, les autorités de tarification y voient le signe évident de la « bonne gestion institutionnelle » d'une direction d'EHPAD. Le travers du scandale Orpéa, nous montre que dégager des marges sur les postes de dépenses, pour réaliser de l'excédent budgétaire, qui se transforme en bout de course en profit pour les actionnaires, est un non-sens. Nous comprenons alors que le système a été finement entretenu pour légitimer un fonctionnement libéral...

Le secteur médico-social public, associatif et privé, tout comme le secteur de la santé, ne peuvent plus être gérés comme des entreprises du CAC 40. Ces secteurs doivent être immédiatement mis à l'abri des enjeux spéculatifs et des logiques capitalistes et financières. L'accompagnement humain ne doit pas être un business ; il ne peut faire l'objet d'économie ou être rationné. STOP à la marchandisation du secteur médico-social et du secteur de la santé.

**Frédéric LAIGNEAU**

Secrétaire de l'Union Locale de Rostrenen

<sup>(1)</sup> Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes

<sup>(2)</sup> Agence Régionale de Santé

<sup>(3)</sup> État Réalisé des Recettes et des Dépenses (permet d'évaluer la conformité des dépenses par rapport aux prévisions)

<sup>(4)</sup> Sophie Boissard a eu une première partie de vie professionnelle dans la fonction publique, dont directrice du cabinet de Gérard Larcher alors ministre délégué à l'Emploi, au Travail et à l'Insertion professionnelle des jeunes. Depuis 2018, elle est membre du club « Le Siècle », club élitiste, qui a regroupé, en son temps, des opposants à la Libération. C'est aujourd'hui « un point de rencontre obligé pour ceux qui aspirent à diriger et ceux qui veulent continuer à le faire »

<sup>(5)</sup> État des Prévisions de Recettes et de Dépenses

<sup>(6)</sup> Loi Organique relative aux Lois de Finances

Et pour aller plus loin :

■ <http://www.fo22.fr/orpea-nos-vieux-valent-des-actions-analyse-dun-crime-organise-par-un-camarade-costarmoricain/>

■ <https://www.force-ouvriere.fr/orpea-korian-et-les-autres-la-bourse-ou-la-vie>

■ <http://www.fo22.fr/wp-content/uploads/2022/03/E.-BORNE-O.-VERAN-Entreprise-ORPEA-et-sa-filiale-CLINEA.pdf>

## « Une économie au service des plus riches »



■ Soyons crus: « Des couilles en or pour les plus riches ? » ou « Des nouilles encore pour les plus pauvres ? »

Mi-janvier, l'Oxfam qui milite à travers le monde contre la pauvreté et les inégalités a sorti son nouveau rapport. Ce rapport met en chiffres ce que nous savons de longue date : l'accaparement des plus riches se poursuit. Pire, ils ont profité de la « crise » pour mettre un coup d'accélérateur à leur engraissement !

Ce rapport pointe, en quelques chiffres clefs, « un enrichissement historique des milliardaires tandis que, dans le même temps, la crise a provoqué une intensification de la pauvreté chez celles et ceux qui étaient déjà en difficulté avant la pandémie » :

- La fortune des milliardaires dans le monde a plus augmenté en 19 mois de pandémie (mars 2020

à octobre 2021) qu'au cours des 10 dernières années ;

- Depuis la pandémie, le monde compte un nouveau milliardaire toutes les 26 heures.

Les milliardaires français ne sont pas en reste, puisque leur fortune a également augmenté plus rapidement lors de ces 19 mois de pandémie qu'en une décennie entière, avec une hausse vertigineuse de 86%, soit 236 milliards d'€ supplémentaires ; une somme qui représenterait assez d'argent pour quadrupler le budget de l'hôpital public !

À elles seules, les 5 premières fortunes de France (Bernard Arnault, Françoise-Meyers Bettencourt, François Pinault, les frères Alain et Gérard Wertheimer) ont doublé leur pactole, l'augmentant de 173 milliards d'€. Soit presque autant que ce que l'État a dépensé pour faire face au coronavirus en un an, toutes dépenses confondues. Ces 5 milliardaires français possèdent désormais autant que les 40% des Français les plus précaires

L'Oxfam explique que, si la fortune des milliardaires a autant augmenté durant la pandémie, c'est principalement en raison de l'argent public versé sans condition par les gouvernements et les banques centrales dont ils ont pu profiter grâce à une montée en flèche du cours des actions. Avec une politique du « quoi qu'il en coûte » sans condition, les gouvernements et banques centrales ont ainsi permis et favorisé la hausse la plus importante de la fortune des milliardaires jamais enregistrée.

Au-delà de la réponse à la crise actuelle, la dérégulation du marché du travail, les politiques fiscales décidées au cours des 40 dernières années ont construit une économie au service des 1%. Toutes ces inégalités sont donc le résultat de choix politiques assumés.

Alors, va-t-on continuer à se serrer la ceinture pour leur en servir toujours plus et encore plus ?

**Gwenola GAYET**

Secrétaire adjointe de l'U.D. CGTFO 22

**SYNCEA**  
Les experts aux côtés des CSE

**"Former, partager et transmettre notre expérience"**

Frédéric GÉRARD Directeur Associé

Les formations des IRP sont des moments privilégiés d'échange et de transmission de connaissances et d'expériences. Nos experts, présents à vos côtés tout au long de l'année animent des formations construites sur mesure pour répondre à vos attentes et enjeux.

## Les Unions Locales

### Union Locale de Saint-Brieuc

5, rue de Brest - 22000 St-Brieuc  
Secrétaire : Patrick GAUTHIER  
Secr. adjoint : Denis WINCKEL  
Secr. adjointe : Carine LE TERTRE  
Secr. adjoint : Lionel MASSA  
Tel : 02.96.33.62.63  
Du lundi au vendredi, 9h-12h/14h-17h

### Union Locale de Dinan

5, rue Gambetta - 22100 Dinan  
Secrétaire : Valérie LESAUVAGE  
Secr. adjoint : Jacques CHEVÉ  
Tel : 02.96.39.65.07  
Uniquement sur rendez-vous.

### Union Locale de Guingamp

4, place du Murio - 22200 Guingamp  
Secrétaire : Céline KOVACS  
Secr. adjoint : Jérémy CABOURG  
Secr. adjoint : Yann LE JEANNIC  
Tel : 02.96.33.62.63  
Uniquement sur rendez-vous.

### Union Locale de Lamballe

48, rue du Dr Lavergne - 22600 Lamballe  
Secrétaire : Laurent CASSAT  
Secr. adjointe : Jocelyne MARTIN  
Secr. adjoint : Philippe SAVÉAN  
Tel : 02.96.33.62.63  
Uniquement sur rendez-vous.

### Union Locale de Lannion

15, place des Patriotes - 22300 Lannion  
Secrétaire : Patrice LOISON  
Secr. adjointe : Gwenola GAYET  
Secr. adjointe - Carine WEBER  
Tel : 02.96.46.52.40  
Du lundi au vendredi, 9h-12h/14h-17h

### Union Locale de Loudéac

36, rue de Moncontour - 22600 Loudéac  
Contact : Patrick ROBERT  
Tel : 02.96.33.62.63  
Uniquement sur rendez-vous.

### Union Locale de Paimpol

Secrétaire : Christine AUBÉRY  
Secr. adjoint : Jean-Claude CADIOU  
Secr. adjointe : Murielle VENIN  
Tel : 02.96.33.62.63  
Uniquement sur rendez-vous.

### Union Locale de Quintin

Secrétaire : Jean-Claude CALVEZ  
Secr. adjoint : Yvon BOURHIS  
Tel : 02.96.33.62.63  
Uniquement sur rendez-vous.

### Union Locale de Rostrenen

Secrétaire : Frédéric LAIGNEAU  
Secr. adjoint : Alain LE FLOHIC  
Tel : 02.96.33.62.63  
Uniquement sur rendez-vous.

# A noter ...

## Agenda

**Du 5 au 7 avril à Saint-Brieuc**  
Stage «Travail et Handicap» à l'U.D. (COMPLET)

**Jeudi 7 avril à Saint-Brieuc**  
Commission Juridique à 14h00 à l'Union Départementale.

**Vendredi 15 avril à Saint-Brieuc**  
Stage «Négociation du P.A.P.» à l'U.D. (COMPLET)

**Du 3 au 5 mai à Saint-Brieuc**  
Stage «Je Négocie» à l'U.D.  
(inscriptions sur [accueil@fo22.fr](mailto:accueil@fo22.fr))

**Jeudi 12 mai à Saint-Brieuc**  
Commission Juridique à 14h00 à l'Union Départementale.

**Du 23 au 25 mai à Saint-Brieuc**  
Stage «Communication Orale» à l'U.D. (inscriptions sur [accueil@fo22.fr](mailto:accueil@fo22.fr))

**Jeudi 9 juin à Saint-Brieuc**  
Commission Juridique à 14h00 à l'Union Départementale.

**Du 28 au 30 juin à Saint-Brieuc**  
Stage «Outils et Fonctionnement du Syndicat» à l'U.D.  
(inscriptions sur [accueil@fo22.fr](mailto:accueil@fo22.fr))

## INFOQUEST

Bulletin d'information de l'Union  
Départementale CgrFO des Côtes d'Armor.

Adresse : 5, rue de Brest - 22000 Saint-Brieuc  
Téléphone : 02.96.33.62.63 - Fax. 02.96.33.22.63  
Mail : [contact@fo22.fr](mailto:contact@fo22.fr)

Site internet : [www.fo22.fr](http://www.fo22.fr)

Directeur de la publication : Eric LE COURTOIS

Rédacteur en chef : Gwenola GAYET

Prix au numéro : 0,50€ - Abonnement : 1,50€

Abonnements : 02.96.33.62.63

Création et réalisation : Stéphane CARMENT

Illustrations : © U.D. FO 22

Impression : Imprimerie JACQ (Plérin - 22)

Commission paritaire : 1222 S 05317

Dépôt légal : Mars 2022

Ont participé à ce numéro : Eric LE COURTOIS, Gwenola GAYET, Yvon BOURHIS, Antoine GOUGEON, Vincent LEBEAU, Danièle FAIRANT, Sylvie FOURRÉ, Mickaël FERDINANDE, Yann COUPEAU (Groupe VYV), Stéphane MOTTIER, Yves LE VAILLANT, Isabelle LEFEUVRE, Nicole BURLLOT, ANNE Brunet, Sophie TISSERAND (Ficéos), Carine LE TERTRE, Claudine MEIGNAN, Gilles HOCHEDÉ, Frédéric LAIGNEAU et Dominique KERN (crédit photos).

## Élections H.L.M. 2022 : votez AFOC !



L'AFOC 22, association de consommateurs, est également une des associations de locataires qui devront présenter leurs listes de candidats aux élections de fin d'année. **Cette élection a lieu tout les 4 ans. Il est plus qu'important de ne pas la rater cette année !**

La « donne » a changé, il y aura moins de représentants de locataires au Conseil d'Administration de votre office d'H.L.M. qui, de son côté, a été obligée de fusionner avec d'autres pour former des entités de plus de 12.000 logements. Déjà qu'aujourd'hui, quand on est locataire sans représentants dignes de ce nom, il n'est pas simple de se faire entendre et faire valoir ses droits. Mais à partir de 2023, sous prétexte de modernisation, de soi-disant dialogue social, de réhabilitations, de manques de moyens, tant financiers qu'humains - le nombre d'employés H.L.M. quand à lui, restant au mieux le même, au pire diminuant, alors que les déplacements s'intensifient... - nous aurons droit, en tant que locataires, à tous les prétextes inimaginables pour différer les interventions urgentes et nécessaires.

Vous l'aurez deviné, l'AFOC 22 est déjà en campagne pour avoir des locataires AFOC dans les Conseils d'Administration et dans les différentes commissions. **Alors un seul vote : AFOC !**

## Action Juridique et défense du salarié

Pour résumer : défendre et construire les droits pour la dignité et les intérêts des travailleurs et de leur famille, sont les points essentiels qui nous rassemblent et cela pour notre organisation syndicale, contre toute emprise politique ou religieuse qui non pas à régir ou à intervenir dans notre action, ces objectifs permanents et constamment partagés fondent la solidarité des salariés syndiqués à la CgrFO.

Les camarades syndiqués les plus avertis en matière de droit sont réunis au sein de la commission juridique de l'union des syndicats pour assister, représenter et organiser la défense des adhérents avec les délégués syndicaux à l'occasion des conflits individuels et où collectifs du travail.

La Commission d'Action Juridique de l'Union Départementale (conseillers prud'homains, conseillers de salariés, défenseurs militants, délégués syndicaux, représentants des Unions Locales ...) se réunit une fois par mois - le 3ème jeudi du mois - à l'Union Départementale. Contacts : Paul VALADAS, Patrice LOISON et Martial COLLET.

## Permanences AFOC

A Saint-Brieuc, tous les jours de 9h30 à 12h30 / 14h00 à 18h00.  
Avec ou sans rendez-vous.  
Contact : Yvon BOURHIS  
Tél : 02.96.33.62.63  
Mail : [afoc.22@orange.fr](mailto:afoc.22@orange.fr)

A Lannion, tous les jours de 9h30 à 11h30 / 14h30 à 17h00.  
Contact : Patrice LOISON  
Tél : 02.96.46.52.40  
Mail : [ulfo.22lannion@orange.fr](mailto:ulfo.22lannion@orange.fr)

A Dinan, sur rendez-vous  
Contact : Christian BOIXIERE  
Tél : 02.96.39.65.07  
Mail : [fo22-ul-dinan@orange.fr](mailto:fo22-ul-dinan@orange.fr)

A Guingamp, Lamballe, Loudéac, Paimpol, Quintin et Rostrenen, uniquement sur rendez-vous.

## Permanences juridiques

A Saint-Brieuc, le mardi, mercredi et jeudi, de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00.  
Contact : Paul VALADAS  
Tél : 02.96.33.62.63  
Mail : [juridique@fo22.fr](mailto:juridique@fo22.fr)

A Dinan, le lundi de 9h00 à 12h00. Et sur rendez-vous.  
Contact : Paul VALADAS  
Tél : 02.96.39.65.07  
Mail : [ulfo-22-dinan@orange.fr](mailto:ulfo-22-dinan@orange.fr)

A Lannion, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 / 14h30 à 17h30.  
Contact : Patrice LOISON  
Tél : 02.96.46.52.40  
Mail : [ulfo.22lannion@orange.fr](mailto:ulfo.22lannion@orange.fr)



## Bulletin d'adhésion



Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ Courriel : \_\_\_\_\_

Profession / Entreprise : \_\_\_\_\_